

# Souvenirs et témoignages

Des contrôleurs, inspecteurs,  
agents des services du travail et de l'emploi  
racontent



**DIRECCTE** Rhône-Alpes  
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RHÔNE-ALPES

# *Souvenirs et témoignages*

## *Des contrôleurs, inspecteurs, agents des services du travail et de l'emploi racontent*

### **Sommaire**

	Page
Préface .....	3
<b>Jacques Bercovici</b> Un parcours atypique : après plusieurs années d'auxiliaire, une carrière ayant permis de gravir de nombreux grades .....	5
<b>Suzanne Bercovici</b> Après plusieurs années d'employée de bureau sous contrat, la carrière d'un contrôleur sédentaire .....	9
<b>Charles Terrasse</b> Des services de main-d'œuvre à l'inspection, 1937-1979 .....	11
<b>Adrien Gauthier</b> La naissance d'une vocation ou pourquoi ce choix d'un tel métier qu'il a exercé pendant plus de 20 ans dans le département de l'AIN .....	19
<b>Victorien Mahinc</b> Mon arrivée à Montluçon en Juillet 1956 .....	25
<b>Paul Besset</b> Narration d'un épisode de vie d'inspecteur du travail .... ou comment une mission peut être parfois à risques physiques et juridiques. ....	27
<b>Étienne Duval</b> 22 ans à la Direction régionale du travail, un poste d'observation exceptionnel pour analyser la crise .....	29
<b>André Roubert</b> Pourquoi et comment je suis devenu inspecteur du travail .....	37
<b>Jean Pierre Mattei</b> De l'administration civile au Maroc aux services du travail du Rhône .....	39
<b>Yves Mazuy</b> Je me souviens... ..	47

*Photo de couverture* *Siège de l'inspection divisionnaire, de la direction départementale et de l'inspection du travail de 1940 jusqu'au déménagement à Villeurbanne en 1972.  
Ces services occupaient quatre appartements de cet immeuble à l'entresol du  
11 cours Lafayette et du 57 rue Molière, Lyon 6<sup>ème</sup>.*

Document réalisé avec le soutien  
de la DIRECCTE Rhône-Alpes

Michel Delarbre, directeur régional,  
Jean-Pierre Berthet, directeur régional adjoint,  
responsable du Pôle Politique du Travail  
Evelyne Pattein, chargée de communication

par le groupe d'histoire :

Michel Aviron-Violet  
Jean-Claude Arnaud  
Jacques Bercovici  
Étienne Duval  
Marie-Claude Gaudin  
Bruno Guérard  
Liliane Justin  
Monique Mazuy  
Yves Mazuy  
Raymond Pezzatti  
François Rabourdin  
André Roubert  
Claude Tissier (décédé le 26 septembre 2011)

# Préface

Ce cahier de souvenirs et de témoignages sur l'activité dans les services départementaux et régionaux du travail et de l'emploi de la région Rhône Alpes sera peut-être le premier d'une série de publications de documents autobiographiques. En effet ces pages ont été retenues, comme un premier choix parmi quelques 180 pages de même nature, déjà collectées.

Ceux qui voudront bien prendre le temps de les parcourir seront peut-être frappés par leur spontanéité, leur diversité, leur attention à des relations et à des activités quotidiennes de nos métiers en charge des interventions de l'État dans le monde du travail et de la recherche de l'emploi. Ce ne sont pas des études statistiques et scientifiques, mais elles font percevoir ce côté humain et vécu existant toujours derrière l'exercice des missions.

De plus on verra une constante de ces métiers. Ils requièrent toujours de celui ou celle qui les exerce, un positionnement engagé dans sa relation aux salariés, à leurs soucis, leurs aspirations, aux enjeux de leur vie collective. On peut se rappeler les premiers mots de René Viviani lors de sa première visite du 29 octobre 1906 aux agents qui venaient d'être affectés au premier ministère du Travail : « je veux que dans les rapports que vous aurez avec les travailleurs, se manifeste une largeur d'idées, une ouverture de cœur, un parti pris visible de cordialité et de sympathie. »

Ce cahier et ce travail de recueil d'autobiographies s'inscrit parmi les missions essentielles du Comité d'histoire des administrations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui vont de la recherche et de l'étude à la collecte de tous les éléments sur l'histoire des missions, des organisations et des personnels de nos administrations. À côté de l'histoire des personnalités importantes et des grands événements, cette histoire des agents qui n'ont pas postulé à de grandes fonctions ou qui n'ont pas été mêlés à des événements ayant marqué l'histoire, témoigne cependant d'une multitude de faits et d'évolutions qui ont tout autant contribué à la construction de l'histoire sociale de notre pays. Ces deux regards sont complémentaires.

La publication de ces textes a également pour but de contribuer à créer dans leur diversité, et malgré leur caractère daté, parfois fort ancien, une culture et une mémoire collective des services, à l'intention des nouvelles générations d'agents, tout en créant un lien avec les anciens. Il tient aussi à apporter une contribution aux universitaires et chercheurs intéressés par l'histoire des institutions sociales.

En livrant ce premier cahier, les membres du groupe de travail régional qui en a été le réalisateur, et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Rhône-Alpes, grâce à qui ce document a pu être édité, se félicitent de cette réalisation et vous souhaitent de prendre plaisir et intérêt à sa lecture.

*Les lecteurs conservant d'autres témoignages de cette nature, ainsi que des documents originaux et rares, des documents photographiques, etc... sont invités à le faire savoir et à faire parvenir des copies numériques à l'équipe du groupe régional d'histoire.*



# Jacques Bercovici

Né le 24 juin 1927,  
Auxiliaire de bureau le 21 janvier  
1946  
Contrôleur du travail en juin 1953,  
Rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1951  
Chef de section, janvier 1969  
Chef de centre, janvier 1973  
Inspecteur du Travail, janvier 1976  
Directeur adjoint du travail en 1983  
En retraite en juillet 1987

## Un parcours atypique : après plusieurs années d'auxiliaire, une carrière ayant permis de gravir de nombreux grades

Je suis né à Paris de parents d'origine juive, mais ni croyants ni pratiquants. Mon père qui était notamment titulaire d'un diplôme d'ingénieur mécanicien, délivré par le CNAM de Paris, possédait un petit garage, 81 rue Dutot, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris. La vie était parfois difficile.

Mon père que la révolution de 1917 n'avait pas laissé indifférent - il fut déjà emprisonné à l'époque qui suivit, à Berlin - devait être arrêté en Juin 1941 par la police allemande et condamné, le 27 Juillet 1941, à 18 mois de prison pour manifestation antiallemande, par le tribunal de la Feldkommandantur 758, à Saint-Cloud - locaux actuellement occupés par le Front National -. Il devait purger sa peine, au Cherche-Midi, à Fresnes puis à Clairvaux, d'où il fut déporté via Drancy à Sobibor, le 23 Mars 1943. Ma mère fut déportée pour motif racial, le 23 Septembre 1942, direction Auschwitz. Pour toutes ces raisons, je n'ai pu continuer mes études au-delà de la 5<sup>e</sup>, achevée au Lycée Buffon, boulevard Pasteur à Paris.

Comme il n'y avait plus aucune rentrée d'argent dans la maison, il me fallait absolument travailler... J'ai dû à l'époque - je venais juste d'avoir quatorze ans - me procurer un livret de travail auprès de la mairie d'arrondissement. J'ai commencé comme aide préparateur en pharmacie. Je préparais notamment des pommades pour les clients et j'allais chercher à vélo des médicaments chez les grossistes en produits pharmaceutiques.

Comme il n'était pas bon pour moi de rester trop longtemps à la même place, j'ai été engagé par la suite chez un négociant en articles de papeterie. Là, je conditionnais les différents produits et j'effectuais les livraisons à l'aide d'un triporteur. J'ai ainsi, sans jamais être inquiété, assisté à des rafles organisées à la sortie des métros, par les polices allemandes et françaises.

Cette situation devait durer jusqu'en septembre 1942, période où la situation devenant de plus en plus malsaine à Paris - le reste de ma famille fut pratiquement décimé à cette époque - sans oublier le port de l'étoile jaune obligatoire... que j'ai toujours refusé de porter, nous décidons, mon frère et moi, de rejoindre la zone libre.



Jacques Bercovici

La ligne de démarcation passée - il serait trop long d'en décrire les conditions... et pourtant ! - me voilà à Lyon après être passé par Toulouse et Marseille, où j'ai assisté à l'entrée des troupes allemandes, le 11 novembre 1942. Pourquoi Lyon ? Une de mes tantes, tuberculeuse, était soignée à Hauteville.

Je recommence les petits boulots. J'ai notamment travaillé dans un atelier de fabrication de rideaux pour la défense passive, dans un atelier de confection à Bron (Alloin-Raffin). J'ai été pay-san du côté d'Arhintod dans le Jura et tourneur sur bois à Vouglans, dans l'Ain.

Petit résistant - je faisais partie des FUJ, Forces Unies de la Jeunesse - , je pars sur ordre aux maquis de l'Ain à Giron, d'où au bout de trois semaines, je me retrouve à Lyon pour participer - plutôt assister - à sa libération. Je fais alors partie de la Prévôté militaire puis je m'engage dans la 1<sup>ère</sup> armée du Général de Lattre, où je participe notamment à la campagne d'Alsace et d'Allemagne. Je suis renvoyé dans mes foyers - je n'en avais plus - fin décembre 1945.

De nouveau à Lyon, j'abandonne Paris où je n'avais plus rien. Ma prime de démobilisation

fondant comme neige au soleil, me voici encore en recherche d'emploi. Malheureusement pour moi, tous les bons jobs accessibles au paumé que j'étais avaient été pris à la libération. Je me présente donc au Service de main-d'œuvre, 20 quai Victor Augagneur, où j'ai été reçu par Monsieur Fontaine, futur chef du personnel chez Paris-Rhône. Un emploi de contractuel ou d'auxiliaire de bureau m'était proposé en fonction de mes références. Bien évidemment, suite à l'entretien que me réservait un responsable du service, Madame Clère, je n'étais embauché que comme auxiliaire de bureau et ceci, à compter du 21 janvier 1946. Je me voyais affecté au rez-de-chaussée, au tri et classement des autorisations d'embauchage et de licenciements de l'ordonnance du 24 mai 1945. Le directeur du service de main-d'œuvre était à l'époque M. Moulin qui par la suite fut nommé inspecteur du travail. J'avais alors dix-huit ans et demi.

À cette époque, les services étaient hétéroclites. Il y avait des personnes recrutées sous la période de Vichy pour se planquer et éviter un départ éventuel au titre du STO en Allemagne. Par exemple, Monsieur B., futur PDG d'une grande entreprise lyonnaise de métallurgie. Tous devaient repartir dans le privé.

J'étais mal payé et la galère continuait. Les fins de mois étaient difficiles... Là encore, j'ai fait toutes sortes de boulots... Quai Augagneur, Grande rue des Feuillants, puis rue Puits-Gaillot où je m'occupais de la délivrance des tickets d'alimentation, vin et pain, réservés aux travailleurs de force, 144 rue Moncey, au service qui gérait les centres de formation professionnelle agréés par le Ministère. Je me déplaçais notamment dans les centres de Miribel (métallurgie) ou de Saint-Priest (bâtiment) pour surveiller les examens de fin de stage. Je suis allé, une fois, dans un centre agricole à Pontcharra-sur-Turdine... Pas d'argent pour le retour. Je suis rentré par les moyens du bord, partie en stop, partie à pieds.

Rue Moncey, je travaillais avec Madame Gallione, envers qui j'ai une profonde reconnaissance pour l'aide discrète qu'elle a su m'apporter lors de mes difficultés financières. C'est à l'occasion d'un examen à Saint-Priest - les stagiaires en maçonnerie devaient construire un mur - que j'ai rencontré M. Mouchnino, directeur départemental du travail. À l'occasion d'une pause, je lisais le Canard enchaîné... Nous avions en ce qui concernait ce type de presse, les mêmes lectures... Ça a du faire tilt dans sa tête... Il m'a convoqué dans son bureau et m'a affecté à son secrétariat. J'y effectuais différentes tâches et j'étais notamment chargé du dépouillement de la presse locale, afin d'attirer son attention sur les grèves intéressant les entreprises du département. Le ministère, à des fins purement sta-

tistiques, était très tatillon sur l'envoi des fiches correspondantes.

Je rencontre Suzanne, et l'épouse en février 1952. Avec son aide, je prépare le concours de contrôleur... Elle me fait travailler dur pendant environ quatre mois. Sans elle, je n'aurais jamais réussi. Pour le résultat, nous avons tous les deux réussi ce concours exceptionnel de contrôleurs de janvier 1953. Il avait pour but de régulariser la situation de nombreux auxiliaires en application de la loi du 3 avril 1950. Nous avons été nommés rétroactivement au 1er janvier 1951. J'ai réussi premier, par chance, et Suzanne 18e.

Après le concours et une légère brouille avec M. Mouchnino - comme les autres contrôleurs, je ne voulais plus signer les feuilles de présence - me voilà de nouveau affecté au service de main-d'œuvre, comme prospecteur-placier. On travaillait par quartier et en cette période de plein-emploi, je dois avouer que le travail n'était pas très folichon. Seul le placement des travailleurs handicapés présentait à mes yeux un certain intérêt.

Au bout d'un an, M. Moulin ayant besoin d'un contrôleur me fait réintégrer l'inspection. Puis je suis affecté chez M. Rebillet, autre inspecteur, pour compenser sa très particulière façon de remplir sa mission. À sa décharge, il faut signaler que ce vieil inspecteur faisait preuve d'une philosophie un peu particulière... Il avait failli laisser sa peau lors de la guerre de 14-18 !

Après, je fais d'autres sections, notamment avec M. Richaud, qui faisant fonction d'adjoint au directeur, sans en avoir le titre. Il me laissait pratiquement maître de la section. Le travail des contrôleurs se limitait à l'époque aux seules entreprises de moins de dix salariés.

Le travail s'effectuait du lundi matin au samedi midi, avec pour les contrôleurs du travail, une permanence au service «Renseignements» le samedi après-midi et le dimanche matin ! L'inspection du travail était peu organisée... Très peu d'actions établies sur des thèmes particuliers. Quelquefois les contrôleurs étaient invités à concentrer les visites de contrôle en direction de catégories bien ciblées (fermeture hebdomadaire des salons de coiffure notamment).

Le service de la direction départementale fonctionnait avec environ 35 personnes. Il y avait dix sections d'inspection avec chacune un inspecteur, un contrôleur et une secrétaire. Bien souvent, suite à des départs en retraite, des mutations ou des promotions, les sections étaient incomplètes.

Les locaux étaient situés 11 Cours Lafayette, dans d'anciens appartements, pas du tout rationnels. Tout le personnel de la section était dans le même bureau. Pas d'intimité pour les

travailleurs exposant leurs problèmes parfois délicats. De plus, lors de la réception de délégations, contrôleur et secrétaire devaient évacuer les lieux.

Étaient également hébergés, l'inspecteur divisionnaire et son secrétariat, Mesdemoiselles Duray et Burgard, ainsi que le médecin inspecteur divisionnaire du travail et son secrétariat.

Plus tard, une section spécialisée dans le travail à domicile devait être mise en place, avec François Antonini comme contrôleur.

J'ai connu Jacky Forest alors qu'il venait voir les candidats reçus au concours de contrôleur. Habituellement, il ne contactait que les agents du Quai Augagneur. Cette fois, il voulait également saluer M. Mouchnino, au siège de la direction départementale. C'est à cette occasion qu'il me rencontre dans les couloirs et me félicite de mon classement au concours. Je suis déjà à la CGT, avec une carte de la Fédération de l'économie générale. Il me dit qu'il veut former une nouvelle section syndicale et me demande si je veux m'en occuper. J'ai accepté, d'où, entre autres, l'obligation d'assister à de nombreuses réunions, Union générale des fédérations de fonctionnaires, Union départementale CGT, sans oublier la participation à la gestion d'une Caisse locale de sécurité sociale, pour laquelle j'avais été désigné à la suite d'élections générales.

La section syndicale s'est véritablement implantée après le concours de 1953. Le quai Augagneur constituait l'essentiel de la section. À mon arrivée en 1946, pratiquement tout le personnel était syndiqué à la CGT. Lors de la scission de 1947, Mademoiselle Duray secrétaire de l'inspecteur divisionnaire, mettait en place la section Force Ouvrière. Nous avons fait quelques grèves, une fois, pour nos salaires, sans attendre de consignes nationales. Il s'agissait bien souvent de grève d'une heure en fin de journée. Je dois dire pour être honnête, qu'aucune retenue n'était alors opérée sur les traitements.

Pour terminer sur ma carrière personnelle, j'ai été promu chef de section puis chef de centre après examen professionnel, enfin, inspecteur du Travail en 1976 et directeur adjoint du travail en 1983. J'avais alors la charge de tout le secteur emploi de la direction départementale, assisté dans mes nombreuses tâches par environ 70 agents de la direction départementale.

Contrairement à l'habitude, je ne tirerai aucune conclusion sur cette période fertile de ma vie... Je crois seulement avoir bien servi mon pays, avoir exercé, au sein de cette administration, des emplois très enrichissants, notamment par le constat des réalités de la vie quotidienne des plus vulnérables.

Je voudrais terminer également en ayant une pensée toute particulière pour une de nos anciennes collègues, Mademoiselle Brun, inspectrice du travail, grande amie des Joliot-Curie, mutée pour raisons disciplinaires de Clermont-Ferrand à Lyon et dont le grand humanisme mérite un profond respect.

Je quittais définitivement l'administration pour mise à la retraite à la date du 1er Juillet 1987, à l'âge de 60 ans, après 41 années de travail accompli au ministère du travail.



Lyon, le 7 Mai 2006  
**Jacques BERCOVICI**

Titulaire au titre des Armées de :  
la Croix de Guerre 1939-1945,  
la médaille militaire,  
la médaille du combattant volontaire  
de la Résistance,  
la médaille de la reconnaissance de la Nation.





# Suzanne Bercovici

Née Besson, le 12 Septembre 1925

Brevet supérieur 1945,

Institutrice remplaçante  
dans l'enseignement public

Employée de bureau sous contrat,  
en juin 1946,  
à la direction départementale du Rhône

Contrôleur du travail en 1953  
et rétroactivement en janvier 1951

Chef de section en 1967

Chef de centre, en juin 1973

En retraite en décembre 1982

Décédée le 15 Juin 2002

## Après plusieurs années d'employée de bureau sous contrat, la carrière d'un contrôleur sédentaire

Son père est d'origine lyonnaise. Sa mère, d'origine paysanne, est native de La-Chapelle-sur-Coise dans le Rhône. Son père est technicien en soierie. Il a fait l'école de tissage de Lyon. Sa mère, sans profession, exécute des travaux de confection à domicile. La famille habite 2 rue de Sèze. Elle a également un frère ainsi qu'une cousine, orpheline de père et de mère, élevée par ses parents.

Elle va jusqu'au brevet supérieur au collège Morel, sur les pentes de la Croix-Rousse. En 1945, elle cherche du travail et trouve des remplacements d'institutrice dans l'enseignement public. N'étant pas passée par l'École normale, elle est institutrice auxiliaire. Elle doit faire des remplacements dans l'ensemble du département et c'est ainsi qu'elle fut notamment affectée dans la commune des Halles, qu'elle quitta suite à une suppression des crédits alloués par le Rectorat.

Elle devient «chômeuse» et, le 3 Juin 1944, se fait inscrire au Centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics, le CORE. Ce centre dépend du service de main-d'œuvre de la direction départementale du travail. M. Auboiron, inspecteur du travail, responsable d'une section installée à Villefranche sur Saône, voulait l'embaucher par l'intermédiaire du CORE. Il recherchait effectivement une secrétaire.

Elle ne devait jamais prendre son poste à Villefranche car M. Mouchnino, alors directeur départemental du travail à Lyon, avait besoin, lui aussi, d'une secrétaire. Ce dernier, estimait en effet qu'une fille possédant un Brevet supérieur présentait un niveau trop élevé pour un secrétariat d'inspecteur. M. Mouchnino a un problème important de classement et pour tester ses capacités notamment dans ce domaine, lui demande, ancien enseignant

lui-même, si elle savait faire un herbier. Effectivement, elle en avait fait un dans son école... Elle savait voir les choses et les comprendre. Elle est donc embauchée comme « employée de bureau sous contrat », le 17 juin 1946, avec un salaire annuel

de 45 000 francs. Il y avait alors une autre secrétaire plus âgée, Mademoiselle Gauthier. Elles travaillent au siège de la direction départementale, 11 Cours Lafayette à Lyon. Elles ne sont que deux secrétaires pour l'ensemble de la direction départementale.

Suzanne ne fait que le secrétariat du directeur. Elle demeure sous contrat d'employée de bureau jusqu'en 1953. On se marie en Février 1952. Elle a un fils en Janvier 1955 et habitons encore rue de Sèze, à Lyon. Son statut professionnel était toujours d'employée sous contrat, emploi supérieur à celui d'auxiliaire couramment utilisé à l'époque dans l'administration.

Par la suite, en application de la loi du 3 Avril 1950, portant réforme de l'auxiliariat, texte dû à l'action syndicale du moment, elle passe un examen professionnel de contrôleur du travail, qu'elle réussit à la 18e place, sur un total de 230 admis pour environ 1000 candidats. Elle conserve son poste au secrétariat du directeur, préférant un emploi administratif à celui de contrôleur en section d'inspection. De plus, elle dispose de la diplomatie et de la discrétion nécessaires dans la fonction occupée. Elle est appréciée par son directeur qui n'a pas encore d'adjoint.



Suzanne Bercovici

Par la suite, elle a dû s'adapter aux changements liés aux départs de ses différents patrons, MM. Mouchnino, Correman, Domic, Camy, Chanfrau, Radix, Popille etc... Elle subit avec calme le caractère des uns et des autres... Certains, ont eu parfois des réactions plus ou moins explosives !

Promue chef de section en 1967, elle est nommée chef de centre en Juin 1973, suite à un examen professionnel qu'elle réussit première. Bénéficiant d'une cessation d'activité

anticipée, Suzanne quitte définitivement ses fonctions le 12 Décembre 1982, à l'âge de 58 ans. Elle décède le 15 Juin 2002.

Elle avait été nommée chevalier de l'ordre national du mérite, le 20 Juillet 1983, sous la présidence de François Mitterrand.

Biographie réalisée par  
Jacques Bercovici

# Charles Terrasse

Né le 28 août 1914 à Lyon

Licences lettres et droit  
DESS philosophie

Auxiliaire du service régional des  
assurances sociales en 1936 à Lyon

Rédacteur de préfecture  
puis contrôleur à l'Office départemental  
de main-d'œuvre de Lyon 1937-1945,

En disponibilité pour  
activités commerciales 1946-1948

Contrôleur du travail en section  
à Lyon 1948-1968

Inspecteur à Lyon 1970-1978

Directeur adjoint en section 1979

En retraite en août 1979

## Des services de la main-d'œuvre à l'inspection, 1937-1979

*Interview de Charles Terrasse, réalisé le 28 décembre 1999,  
le 11 février 2000 et en juillet 2007 par Bruno Guérard et Jacques Bercovici  
du groupe régional Rhône-Alpes du Comité d'histoire (CHATEFP)*

### **E**n préambule : salut aux collègues

Je demande d'abord de dire aux anciens collègues que je ne les oublie pas. Je suis devenu aveugle. J'ai beaucoup de difficultés à me déplacer. Je suis ici depuis 1964. J'ai eu 86 ans en 2000, lorsque tu es venu m'interviewer une première fois. Ma femme allait vers ses 88 ans en 2000. Elle est morte le 27 juillet 2006. J'ai vécu trente-sept années avec ma seconde épouse et vingt-neuf ans avec ma première épouse.

### **Mes origines, mes études, ma jeunesse**

Je suis né le 28 août 1914. Ma mère était lyonnaise. Elle n'a jamais travaillé. Elle était fille et petite fille d'horlogers bijoutiers orfèvres, installés 1 rue d'Algérie à Lyon. Mon père était dauphinois originaire de Saint-Jean-en-Royans. Sa mère était pauvre. Il a débuté sa carrière à la Société lyonnaise de banque à Lyon, comme « Pommeau ». Ayant passé un concours, il est rentré en disant à sa mère qu'il n'avait pas réussi. L'épreuve consistait à reproduire un texte manuscrit sur les « messageries maritimes ». Le titre devait être écrit en ronde. Il avait écrit « les ménageries maritimes ». Au bout de quelques jours, il reçoit cependant un papier de la Société lyonnaise, l'informant qu'il était reçu. Il a travaillé quelques temps à la banque, puis il est entré comme employé à la charge d'agent de change Waldeman, devenue ensuite Devilaine puis Finay Devilaine. Les agents de change étaient des officiers ministériels. C'était le début de ces sociétés d'un type particulier. Elles se créaient alors. Il est devenu associé d'agent de change. Il est mort associé. Il avait fait son chemin sur le plan financier. Ma mère avait eu des débuts plus brillants que lui. Elle avait fait ses études dans des établissements confessionnels pour gens bien élevés. Elle a eu trois enfants. Mon frère aîné était employé de soierie. Il est mort d'un cancer vers 1960. Mon jeune frère, fait prisonnier, rapatrié sanitaire, est mort tuberculeux.

À dix-huit ans, j'ai été le plus jeune licencié de lettres de France. La maîtrise n'existait pas. Il fallait quatre certificats pour la licence. J'ai fait ensuite un diplôme d'études supérieures de philosophie. J'ai été inscrit pour entrer à la Sorbonne. Le professeur Étienne Souriau m'a dit : « Vous remplissez les conditions pour vous présenter cette année à l'agrégation. Mais comme vous êtes trop jeune, il est probable qu'on trouvera des raisons pour ne pas vous admettre. » Je ne me suis donc pas présenté à l'agrégation. Sur le conseil d'Étienne Souriau, je devais aller passer une année préparatoire à la Sorbonne à Paris. Ma mère m'a dit « Tu vas passer une année à Paris. C'est bien. Moi, je vais rester à la maison et si je suis morte quand tu reviendras, cela n'a pas d'importance. » J'ai dit : « Bon. Je ne vais pas aller à Paris. » J'ai fait également une licence en droit. Je ne suis jamais allé chercher le diplôme au Rectorat. J'avais beaucoup de facilités. Un jour je suis tombé amoureux d'une polonaise. J'ai appris le polonais.



Charles Terrasse

### **De 1936 à la Libération, ma rencontre avec Bernard Clavel**

En sortant de l'université, je suis entré au Service régional des assurances sociales, rue de Créqui. C'était en 1936. J'ai ainsi travaillé un an aux assurances sociales. Pendant cette année, j'avais un grand copain qui était Bernard Clavel, futur romancier. Il était un peu plus jeune. Il était considéré comme un pauvre type, un raté, un bon à rien. Et moi, ce n'était pas mon impres-

sion. Il avait écrit plusieurs livres qui avaient été refusés par les éditeurs. À certains moments, il était profondément dégoûté. J'étais tout seul à considérer qu'il arriverait à quelque chose. Je lui avais dit : « un jour viendra où tout le pays te connaîtra. Pour t'écrire, on pourra inscrire ton nom sur l'enveloppe. Ça arrivera. » Quand il a eu le prix Goncourt, je lui ai envoyé un mot et j'ai mis sur l'enveloppe « Bernard Clavel », c'est tout. Je lui ai écrit : « Je t'avais dit en 1936 qu'un jour viendra où on pourrait s'offrir le luxe de t'écrire sans mettre ton adresse. » Quelques jours après, j'ai reçu une lettre où il me disait que la lettre que j'avais envoyée lui était bel et bien parvenue et qu'elle lui avait fait bien plaisir.

### ■ **L'office départemental de placement**

Puis je suis entré en 1937 comme employé auxiliaire à la Préfecture du Rhône. J'ai passé le concours de rédacteur. J'ai été affecté à l'office départemental de placement. Les gens venaient se faire inscrire. On les plaçait en fonction des offres d'emploi. L'Office départemental et municipal de placement était quai Victor Augagneur. Il y avait alors vingt-cinq personnes, dirigées par un chef de service appartenant à la préfecture, Claude Mélinant. Il avait la réputation d'être le plus grand ivrogne de la ville. Il y avait du chômage. On s'occupait de mettre en place des bureaux municipaux dans les villes du département. Ils ont été créés en 1936. Je faisais fonction de directeur adjoint.

J'avais vingt-cinq ans quand la guerre s'est déclarée. En 1939, j'avais été exempté de service au conseil de révision. Je ne voyais pas de l'œil droit et j'avais eu le bras gauche esquinté dans un accident de vélo. J'ai toujours été un grand infirme, tout en faisant le maximum pour dissimuler mes infirmités. Pendant la guerre, je suis donc resté au bureau de placement. Le maréchal Pétain étant devenu chef de l'État, il y a eu alors des changements considérables. Les francs-maçons ont été chassés, parmi eux Claude Mélinand.

### ■ **Le S.T.O. « Je traînais les pieds pour exécuter les ordres. J'étais mal noté... »**

Le STO, le service du travail obligatoire, est venu plus tard. Nous avons donc été chargés de la mission du STO, avec un service qui s'en occupait précisément, assuré par les mêmes agents que le service du bureau de placement. Cela m'a valu beaucoup de déboires. Pendant l'occupation, j'ai été très mal vu parce que ce qui se passait ne me plaisait pas. On envoyait des gens en Allemagne et je traînais les pieds pour exécuter les ordres. J'ai été mal noté, rétrogradé, changé de fonctions. Pour ma part, j'ai dit tout net : « Je ne m'occupe pas d'envoyer les

gens en Allemagne. Des gens qui se trouvaient bien en France, les envoyer en Allemagne pour le travail obligatoire, je ne m'en occupe pas ».

Avant la guerre de 40, j'étais au contraire très bien vu. Je faisais fonction de sous directeur au service de la main-d'œuvre. J'avais un bureau à moi. J'avais une secrétaire à moi, Andrée Devaux. J'avais des responsabilités sur l'ensemble du service. Je me suis retrouvé en quarantaine. On a déménagé plusieurs fois. Je me suis retrouvé dans un petit bureau, tout seul, sans secrétaire, tenu à l'écart, comme un gars qui avait mauvais esprit.

### ■ **« Vous ne voulez pas faire partir les gens en Allemagne, mais les sursis ? est ce que vous seriez d'accord... »**

Le directeur de l'époque était Charvin. Mes relations avec lui n'étaient pas excellentes. J'avais eu de longues conversations avec lui. Il disait : « Vous êtes fonctionnaire. Vous devez exécuter les ordres. » J'opposais la force d'inertie. Finalement, il me disait : « On ne peut rien tirer de vous. » Un jour, il m'appelle dans son bureau et me dit : « Les Allemands qui sont des gens très compréhensifs ont décidé que pour ceux qui auraient des raisons sérieuses de ne pas partir immédiatement, ils sont d'accord pour qu'on leur accorde des sursis. C'est très bien ; vous ne voulez pas faire partir les gens en Allemagne ; mais les sursis ? Est-ce que vous seriez d'accord ? » Réponse : « Pour accorder des sursis je suis tout à fait d'accord. Vous pouvez compter sur moi. » J'ai été chargé d'accorder les sursis. Il y avait en bas, un gars s'appelant Saval. Il était chargé de constituer les dossiers des gens devant partir en Allemagne. Il était au rez-de-chaussée du quai Victor Augagneur, tandis que moi, j'étais au deuxième étage, celui de la direction. On s'était mis d'accord. Il me disait : « Moi, je suis obligé de constituer les dossiers des gens devant partir. Mais je leur dirai qu'ils peuvent avoir un sursis. Il faut qu'ils aillent à la direction. » Il m'envoyait tous les gars qui devaient partir et bien entendu, je leur accordais des sursis.

Cela vaudrait la peine d'entrer dans le détail. Le plus souvent ce n'était pas des intellectuels. Ils me disaient : « En arrivant au bureau d'en bas, ils m'ont dit qu'il fallait que je vienne à la direction. Je disais : « vous demandez un sursis ? - Je ne demande rien. C'est l'employé d'en bas qui m'a dit de venir. - Il faut que vous demandiez un sursis. Vous êtes prévu pour telle date. Vous pouvez reporter votre départ. - Non, je n'ai pas de raison. - Est-ce que vous êtes content de partir ? - Ce n'est pas que je suis content. Mais puisqu'il faut que je parte, je pars. - Si vous n'êtes pas content, vous avez un moyen d'éviter de partir tout de suite. Il faut que vous me donniez une raison. - Des raisons, je n'en ai pas.

– vous n’avez pas une maladie ? – Non. Je me porte très bien. – Et votre épouse aussi ? Et votre enfant lui aussi, il est content que vous partiez ? – Je n’en sais rien. Je ne le lui ai pas demandé. – Les enfants, s’ils n’ont pas leur père, ça les traumatise – Vous croyez ? – J’en suis certain. Il faut qu’ils aient autour d’eux leur père et leur mère. – Vous croyez ? On me demande de partir. C’est comme le service militaire. » Je me mouillais beaucoup. « Votre fils, c’est sûr. Il va être traumatisé. Ça vous fait une bonne raison. Je vais noter. Depuis qu’il est question que vous partiez, votre fils est complètement perturbé au point qu’il est malade. – Si vous croyez... Bon. » Je notais comme motif que l’enfant était gravement perturbé et qu’un sursis serait bienvenu. Et j’accordais le sursis. Pas un qui soit monté à la direction, qui ne soit reparti sans un sursis.

Je leur soufflais, premièrement un sursis et la possibilité de le renouveler une fois, si les raisons étaient toujours là. Je leur disais « À dans quinze jours et je pourrais vous prolonger votre sursis. » Les gars revenaient. Je prolongeais. Je leur disais : « À la fin du sursis, si ça vous embête de partir, vous n’êtes pas obligés, si vous avez des parents dans une campagne, vous allez chez eux. On ne viendra pas vous chercher. » Je leur soufflais leur comportement. Il y en a qui étaient durs à comprendre. « Vous voulez que je disparaisse de la circulation ? – Je ne veux rien. Mais si vous avez la possibilité ... »

Je jouais un jeu très dangereux. Un jour, deux officiers allemands sont venus. Ils ont dit au directeur Charvin que cela n’allait pas du tout. Les sursis étaient accordés de façon inconsidérée. Finalement les trains devant emmener les STO en Allemagne portaient à peu près vides. Je l’ai su après, par recoupement avec les secrétaires. Charvin leur a répondu : « Cela ne me surprend pas. Mais croyez bien que je n’y suis pour rien. Nous avons dans le service un agent qui a très mauvais esprit et qui n’accepte pas la collaboration avec vos services. Comptez sur moi. Je vais y mettre bon ordre. » Ils sont ensuite venus me voir. Ils m’ont dit qu’il ne fallait pas abuser des sursis et qu’on pouvait nous chercher des histoires. J’ai répondu que je n’accordais les sursis qu’à ceux qui avaient un problème familial. Ils sont repartis et j’ai continué comme auparavant. Cela a duré six mois ou un an. La mise en place du STO était du premier mars 1943.

### ■ **Un fonctionnaire mal vu sous l’occupation....**

Pour situer mes relations avec la hiérarchie d’alors, quand j’ai passé le concours de rédacteur, je devais être nommé directeur d’Office. En fait, j’ai exercé des fonctions d’adjoint. Le Hen, avec qui j’étais initialement dans les meilleurs termes, avait viré de bord. Entre lui et

moi, cela n’allait plus du tout. Il n’avait de cesse de m’éreinter. Il disait que j’étais nul. Dans une conversation avec je ne sais plus qui, il avait fait une réflexion qui m’avait été rapportée. Cet interlocuteur lui avait dit : « Pourtant, il a été admis au concours de rédacteur de la préfecture. – Oh ! Il a été admis. C’est exact. Mais il était l’avant dernier. » C’était un concours ouvert pour le recrutement de deux postes. J’étais également le premier. Le second était Jules Pletner.

Pendant toute l’occupation j’avais été dégradé. Avant son arrivée, j’avais des notes comme brillant sujet. Ensuite, il me donnait 6 sur 20 avec un commentaire particulièrement dur. Il était prévu que justice me serait rendue à la Libération. Ce n’a pas été le cas.

### ■ **...et guère plus après la Libération...**

À la Libération, le divisionnaire Le Hen est passé devant le Comité d’épuration et à été condamné à mort. Il n’a pas été exécuté. Charvin au contraire a finalement réussi à faire un rétablissement et à se faire réintégrer comme inspecteur du travail. Par contre, quand Charvin a quitté le service, il a fait un petit discours en disant : « Je ne me suis pas très bien conduit, je vous dis au revoir. Il y en a un d’entre vous avec qui je veux avoir un entretien particulier. Je vous demande de vous retirer. » Je suis resté tout seul avec lui. Cet homme, un grand gars sec, s’est mis à pleurer. Pendant cet entretien, il m’a dit : « Je vous demande pardon. Je me suis très mal conduit vis-à-vis de vous. Je sais qui vous êtes. Vous êtes courageux et moi je suis un lâche. Justice vous sera rendue et moi je n’ai que ce qui me revient. » Mais je fais partie des victimes. Ma situation n’a jamais été rétablie. À la Libération, j’ai continué à travailler dans le même service.

À l’armistice, Claude Mélinand avait été remplacé par un autre directeur, un certain Marois, agent de préfecture lui aussi. Il n’est pas resté longtemps. Il a quitté le bureau dans des conditions que j’ai oubliées, remplacé par Charvin qui est devenu le directeur du service de main-d’œuvre. Il était un agent du ministère du Travail. Il était contrôleur. Il a donc été nommé directeur de ce service. Pour lui c’était un gros avancement. Il a été classé ensuite comme collaborateur et moi comme opposé à la collaboration. À la Libération il a été victime de l’épuration et révoqué.

### ■ **« Cherchez les drapeaux au grenier et accrochez-les au balcon »**

Je peux citer une anecdote concernant cette période particulière. J’étais toujours au quai Victor Augagneur. Au moment de la libération de Lyon, les Allemands sont donc partis. On a

mis les drapeaux à la préfecture. Quelqu'un a téléphoné à Charvin pour lui dire que les Allemands étaient partis. Celui-ci qui avait viré de bord et se mettait du côté des gens qui combattaient les Allemands, m'appelle et me dit : « M. Terrasse, je viens d'apprendre que les Allemands ont quitté Lyon. Vous allez chercher M. Delauzun. Cherchez les drapeaux au grenier et accrochez-les au balcon. » Je vais voir Delauzun et je lui transmets. Delauzun sort les drapeaux poussiéreux et les accroche au deuxième étage. Une demi-heure plus tard, M. Charvin m'appelle : « M. Terrasse, le cabinet du préfet vient de me téléphoner. Une division allemande descend le cours Albert Thomas, va prendre le cours Gambetta et va passer devant vos bureaux. Vous allez dire à M. Delauzun d'enlever les drapeaux. » Je transmets. Delauzun fait enlever les drapeaux. Les Allemands sont passés devant. Je crois qu'on ne les a pas remis après.

■ **Alors que certains « manœuvrent » après la Libération, je ne demande rien sinon une mise en disponibilité...**

Le service s'est transformé. Pendant l'occupation, il est devenu un service d'État. À la Libération, je suis devenu fonctionnaire du ministère du Travail. J'étais rédacteur de préfecture. Cela me conduisait au poste de chef de division de préfecture. J'ai été reclassé comme contrôleur du travail, au même taux de rémunération mais dans un cadre dans lequel les perspectives étaient bien inférieures. Auparavant je faisais partie de ce qui allait devenir le cadre A.

Au départ de Charvin cela a été le foutoir. Celui qui, tout de suite, a fait fonction de directeur fut Pletner. Il avait passé le concours en même temps que moi, un concours ouvert pour deux postes. J'avais été premier et lui second. En 1938, nous sommes entrés tous les deux au bureau de placement, mais il n'y avait qu'un poste de budgété. Il est entré comme auxiliaire puis il a été intégré comme fonctionnaire titulaire.

À la Libération, j'avais des problèmes personnels. J'étais marié avec une femme dont le mari était décédé. Elle considérait les fonctionnaires comme des fainéants. Ma belle-mère m'a dit aussi : « Tu ne vas pas rester fonctionnaire. » J'ai demandé ma disponibilité. Ma femme que j'avais connue dans les bureaux comme employée, voulait se lancer dans les affaires. Ce fut d'abord une entreprise de produits chimiques qui a périclité. J'ai mangé tout ce que j'ai voulu. Dans l'administration, j'avais été dégoûté par ces gens qui avaient eu des comportements très douteux et qui manœuvraient pour avoir les postes. Moi, je n'avais rien demandé et rien obtenu. Claude Mélinand est revenu dans le bureau du directeur, avec un 17X65 sorti de sa poche, posé

du style : « Ôtes-toi de là que je m'y mette. » Il a d'abord tenté de me refuser ma demande de disponibilité en me disant : « Faites-vous mettre en congé maladie. » Finalement j'ai pris une disponibilité et j'ai travaillé un an ou deux dans cette affaire avant qu'elle périclite. Cela ne m'intéressait pas. Je ne m'en occupais pas suffisamment. Il y avait douze employés. J'étais assez riche à l'époque.

Je ne suis ni amer, ni serein. Je ne donne qu'un aperçu. Je n'entre pas dans les détails. Dans ma vie, j'ai tout raté, en partie par ma faute. Le temps ayant passé, j'ai fait le maximum pour rectifier mon profil. J'ai été une victime, mais souvent ma propre victime, victime toutefois et en particulier de l'arrogance. Je n'en avais pas bien conscience. L'insolence c'était de dire : « Mais moi, je ne vous demande rien. » J'ai modifié mon comportement. J'ai compris que je suis dépendant.

■ **Des services du travail aux marchés forains....**

Ma femme a voulu ensuite exercer la profession de marchand forain, pour vendre des tissus sur les marchés. J'avais le respect de la parole donnée. Ma femme m'avait dit : « Je suis une femme particulière. Aucun homme ne restera avec moi. Il faudra faire tous mes caprices. » J'ai répondu : « Tes caprices, je les respecterai. » C'était de la provocation. Mais j'étais plus jeune. J'étais licencié es-lettres. J'ai donc acheté le banc forain et la tente. Je me suis retrouvé dans un milieu qui n'était pas le mien. Ma femme non plus. C'est elle qui a capitulé. J'ai tenu jusqu'au jour où ma femme m'a dit : « Tu n'es pas un homme, tu es un dieu sur la terre ». Ma seconde femme a été témoin. Je l'ai épousée à soixante ans. Elle était célibataire, petite fille des Marc Gilliard, cofondateur des Usines du Rhône, devenues Rhône-Poulenc. Je suis peut-être resté un an sur les marchés. Ma femme a remis alors les pieds sur terre. Ma disponibilité allait se terminer. Elle a pris le vertige et dit « Il faut que tu réintègres l'administration. » C'était en 1948.

■ **...et retour à la case départ**

Le mal était fait. J'étais contrôleur du travail. Moulin, un ancien auxiliaire était devenu inspecteur du travail. Je l'avais recruté comme auxiliaire temporaire, pour une courte mission. J'avais fait en sorte qu'il soit maintenu comme auxiliaire. À la Libération, il s'est retrouvé comme directeur du service. Mélinand était parti à la retraite. Celui qui a fait office de directeur après le départ de Mélinand, Pletner est devenu sous préfet à Wissenbourg, puis préfet en Haute-Loire, puis directeur des renseignements généraux. Il est mort d'un cancer vers 1965. Nous étions très proches l'un de l'autre.

À la Libération, Pletner est allé tirer les sonnettes à Paris : « On est les résistants. On veut les

places. » Il m'a dit : « Tu viens avec moi ? » Je lui ai dit : « Non. C'est indigne de réclamer. J'avais une certaine conception qui fait que je n'ai jamais rien réclamé pendant longtemps. Le ministre de l'Intérieur de l'époque était Frey. Il l'a reçu. Des tas de gens étaient limogés. Il y avait des postes disponibles. « À nous la bonne soupe. »

■ **Occupation et Résistance, « je n'ai rien fait, que des choses occasionnelles, j'ai juste aidé des Résistants... »**

J'ai une situation assez particulière. Je n'ai jamais été syndiqué, ni sur les listes secrètes de la Résistance. Je veux évoquer Robert Cluzan. Il était un bon copain à moi. On était déjà copains intimes à la Préfecture. Nous nous rencontrions souvent en dehors des bureaux. Je ne faisais pas partie des réseaux de résistance. Mais on était bien copains. Il me demandait souvent des services que je lui rendais.

R. Cluzan était un vrai résistant. Il a été arrêté. Un jour, nous devions prendre l'apéritif le soir. Il était convenu avec Cluzan qu'on se rencontrerait à la brasserie Kleber. Je suis celui qui l'ai vu vivant le dernier, devant l'église Saint-Nizier. Il portait quelque part une valise de munitions. Le gars qui lui avait apporté cette valise de munitions s'appelait Charles Terrasse. Nous jouions à la belote avec ma femme, un docteur du nom de Roy et une autre femme. Il était petit et portait une valise aussi lourde que lui. Il pose sa valise contre la table, s'assied à côté de moi à ma gauche. Deux officiers allemands rentrent. Il me dit : « Tu es moins repéré que moi, je laisse ma valise. Dans une heure, je t'attendrai devant l'église Saint-Nizier. Tu me l'apportes devant l'église. Une heure après, j'ai dit aux deux femmes : « Merde, il a oublié la valise, je vais l'apporter à mon copain. J'ai pris la rue Puits-Gaillot, la place des Terreaux. Je suis arrivé devant Saint-Nizier, rue Centrale à l'époque. Il faisait nuit. Il m'a dit : « Tout s'est bien passé. » Il est parti vers Bellecour... Il a été arrêté.

Je n'ai rien fait. Que des choses occasionnelles. Tout le monde me connaissait. J'étais une tombe pour ne rien dire et pour rendre service. Tout le monde savait que je pouvais faire n'importe quoi. André Gras était un gars qui était recherché par la police. Il avait refroidi un Allemand dans un tram. Il l'avait poignardé. Il était employé avec moi aux services de main-d'œuvre. Il me l'avait dit. Il n'en parlait à personne. Un jour, l'enquête se rapproche. Il rentre chez lui. Sa mère lui dit, on est venu te chercher. Il faut que tu disparaisses. Il est venu chez moi, 3, place Sathonay, me disant : « Je ne peux plus rentrer chez moi. Je suis recherché. Il faut que tu me gardes chez toi. » Je l'ai hébergé. Cela devait durer quelques jours. Il est resté quinze jours, trois semaines. Jusqu'à ce que la Gestapo

trouve sa piste. Il avait dû être dénoncé. Caché chez moi, il me chargeait de faire la liaison avec sa mère. Deux gars de la Gestapo sont venus le prendre chez moi. Le matin, j'étais parti à mon boulot. Je reviens à midi. Ils l'avaient embarqué. La concierge du 3, place Sathonay, la mère Duchatel, vient me prendre à mon arrivée : « Il ne faut pas que vous rentriez chez vous. » J'ai attendu un temps. Puis je suis rentré. Ils ont tout fouillé. Ils ont trouvé un petit 6/35 de la MAS de Saint Étienne et un 7/65 Moser qu'il m'avait laissés depuis quelques temps ainsi qu'un poignard allemand et des louis d'or et des liasses de billet de banque. J'ai trouvé ma femme déliquescence. J'ai téléphoné à un toubib qui l'a fait hospitaliser à la clinique de la Salette. Je suis monté en vélo, suivi par une traction noire. Le lendemain c'était pareil et un jour suivant, plus personne. J'ai été suivi mais je n'ai pas été arrêté. J'allais tous les jours en vélo à la Salette pour voir ma femme. Ils croyaient que j'allais voir des gars de la Résistance. Ils ont fait des vérifications et vu que je venais voir mon épouse...

■ **« Je n'ai jamais envisagé d'adhérer à quelque organisation que ce soit »**

Je n'ai jamais pris de carte syndicale, ni aucune carte. Pourtant j'ai été en contact avec de bons copains qui en avaient prises. René et Henri Radix. J'ai été en contact avec la Résistance. Je n'ai pas de réponse au « Pourquoi ? ». Si j'avais adhéré, tu me demanderais « Pourquoi ? » et je te dirais : « Je n'en sais rien. » Il n'y a que les gens qui sont bien intelligents qui savent le pourquoi des comportements. Moi, je dis : « Felix qui potuit cognoscere causas. » la Franc-maçonnerie ? j'ai été au contact de gens qui se sont motivés par elle. Cela ne m'a jamais tenté. Non ! Je n'ai jamais envisagé d'adhérer à la franc-maçonnerie, pas plus qu'à quelque organisation que ce soit. De même pour la religion. La religion de mes parents était la religion catholique. J'ai l'impression que dans ma famille tout le monde était catholique, et moi aussi. Quand j'étais petit j'ai été baptisé, pas nouveau né, un peu plus tard, quand j'avais deux ans. J'avais été ondoyé, comme cela, si j'étais mort, cela faisait comme le baptême, je serai allé tout droit au ciel. Ensuite en 1916, mon frère est né. Il a été baptisé tout de suite et moi en même temps. Maintenant est-ce que je suis agnostique ? Non. Je suis catholique. Je n'ai pas de convictions. Je n'ai pas de préférences. J'ai été baptisé catholique. Ce sont mes parents qui en ont décidé ainsi. Je suis donc catholique. J'ai passé dix années de ma vie chez les pères maristes, à l'externat Sainte Marie. Dans cet établissement on allait à la messe. On faisait une première communion privée puis la première communion solennelle. Pour mon enterrement, sera-t-il civil ou religieux ? Ma fille adoptive fera comme elle voudra. À l'évidence je ne serai plus là.



## ■ À l'inspection du Rhône, « inspecteur du travail, ça n'était pas mon truc... »

À mon retour en 1948, j'ai été réintégré comme contrôleur, attaché à la direction, où était Suzanne Bercovici. Au bout d'un certain temps, on m'a affecté à la troisième section. L'inspecteur était Hauteville. Cette section contrôlait une partie de Villeurbanne et Saint Fons. À l'époque, il y avait sept ou huit sections. J'étais contrôleur. On faisait toutes les missions dans les petites entreprises jusqu'à dix salariés. Mais tout le monde savait que j'étais plus titré que tous les inspecteurs réunis. On me confiait des enquêtes d'accidents mortels. J'ai des souvenirs d'accidents atroces. On a retrouvé la tête d'un homme écrasée par le contrepoids d'un ascenseur. Il était suspendu par la tête. C'était un grand mystère. Finalement on a reconstitué comment cela s'était passé pour établir la responsabilité de l'entreprise. C'était une cage bien fermée. Il fallait être particulier pour y être arrivé. Il avait appuyé sur un bouton. L'ascenseur ne venait pas. Il avait voulu voir ce qui se passait. Il avait voulu se hisser et n'a pas pensé que le contrepoids passait juste au ras.

On faisait beaucoup de PV, mais moi je n'en faisais pas. Pour les accidents, l'attitude de l'inspecteur était de chercher la responsabilité de façon systématique. C'était un jeu d'enfant de trouver des poux dans la paille. En ce qui me concerne, je répugnais à le faire. Il y avait toujours des personnes qui étaient dans un grand embarras. J'étais allergique. J'étais considéré comme un inspecteur inefficace. Je n'étais pas fait du tout pour faire un inspecteur du travail. Ce n'était pas mon truc. Alors je camouflais ce qui clochait. Je faisais mine de ne pas le voir. Souvent je constatais qu'on cachait des choses. Je faisais mine de ne pas le voir. Je faisais un procès-verbal de temps en temps pour faire mon métier, un tous les trois ans. Les collègues un tous les trois jours.

J'ai le souvenir d'une petite entreprise chargée de restaurer un plafond, à Bron. C'était une partie supérieure dans le bâtiment de la pharmacie des Hospices civils de Lyon. C'était très haut. On avait dû installer un échafaudage tenant toute la surface du bâtiment. Il y avait quatre ouvriers plus le patron. Il était venu regarder, était monté sur cet échafaudage. Des choses étaient mal montées. Tout s'est écroulé dans un vacarme effroyable. Lui venait de descendre de cet échafaudage et vaquait à d'autres occupations. Ses quatre ouvriers étaient morts. Cet homme était catastrophé. Il était dans mon bureau. Il me disait : « C'est ma faute. Je vais me foutre en l'air. » L'affaire avait fait beaucoup de bruit. On disait : « Ces patrons s'en foutent pas mal. Ils gagnent des ronds. » J'ai bâti une enquête d'accident pour apporter la preuve qu'il n'y pouvait rien, que c'était la fatalité. La Sécurité sociale, la CRAM, sont passées derrière.

J'étais simple contrôleur. J'ai été longtemps laissé sur la touche. Puis j'ai été rattaché aux wagons. René Radix était contrôleur, il est passé au 9<sup>ème</sup> beaucoup plus tôt que moi. Un jour, Henri Radix m'annonce que j'avais été choisi au tour interne pour faire le stage à Paris, afin de devenir inspecteur. C'était en 1968. Je lui dis : « Tu rigoles. » j'ai fini par le croire. Je me suis organisé. J'ai fait le stage en 1969, le débutant en Janvier et le terminant en septembre ou octobre. J'ai pris mes fonctions à Lyon en 1970. Je n'ai pas de souvenirs particuliers de ce stage. J'avais 56 ans. J'avais des condisciples et des enseignants plus jeunes que moi. Je suis ensuite passé directeur adjoint tout en restant au même endroit et je suis parti à la retraite le 28 août 1979, à l'âge de 65 ans.

## ■ « Je n'ai jamais eu l'impression que je pourrais améliorer quoique ce soit... »

Je n'ai pas été malheureux. J'ai eu des contacts, aussi bien avec des patrons qu'avec d'autres personnes. J'avais mon opinion à moi. Je savais que ce travail me répugnait. Il y avait d'autres fonctions qui me plaisaient. La cause en était que je n'ai jamais eu l'impression que je pourrais améliorer quoique ce soit. Je n'ai jamais inspiré de sentiments de crainte à personne. Tout le monde avait confiance en moi. Les gens venaient me demander conseil, tant patrons que salariés ainsi que les cadres. « Si vous étiez à ma place, qu'est-ce que vous feriez. » Des gens me disaient qu'ils sentaient que la situation devenait vraiment difficile, qu'ils se sentaient de trop. Je leur disais de ne pas donner leur démission de façon épidermique, mais qu'il leur fallait se faire licencier. Par la force des choses, si on fait ce métier là, on est amené à donner des conseils.

Personnellement j'ai toujours eu l'impression que dans l'hypothèse où je n'aurais pas été là, cela n'aurait rien changé. Est-ce que notre système juridique n'est pas bon ? Je n'en sais rien du tout. Jacques et Suzanne Bercovici sont des personnes avec lesquelles je suis très proche depuis de très nombreuses années. Ils sont très motivés en particulier Jacques Bercovici. Je n'étais pas un contrôleur ni un inspecteur motivé. Je ne vois pas d'autre métier que j'aurais voulu faire. Je suis sur la terre. Je n'ai pas demandé à y venir. Je ne me suis jamais bien intégré dans la société pour des raisons d'opinion. Je n'ai d'opinions que sur très peu de choses. Celles que je peux avoir sont tenues pour révolutionnaires. Je préfère ne pas en avoir. Le plus souvent je n'en ai pas.

Cela n'avait pas de sens pour moi de me voir chef de service de main-d'œuvre ou directeur départemental. Avec un caractère autre que celui que j'avais et un sens de la manœuvre, je me serais retrouvé directeur départemental en

1948 et trente ans plus tard, inspecteur général et membre de commission internationale. Ça a été raté.

Je donnais l'image d'un homme heureux, parce que libre. J'aimais beaucoup jouer au bridge. J'étais libre de devenir comme je voulais. Mais ce n'était pas l'image réelle. J'ai toujours camouflé l'image de mon personnage. Elle aurait fait fuir tout le monde. C'est ce que je pense de mes concitoyens. Je suis un personnage approchant de Daumier.

L'inspection dans les conflits ? Il faudrait demander ce qu'ils en pensent à ceux avec lesquels j'ai eu des contacts. Pour moi, cela n'a aucun sens de traiter un conflit. Vous les inspecteurs, vous avez l'impression d'être les chefs d'orchestre. Vous vous croyez les maîtres d'œuvre. J'entendais mes collègues parler. J'ai été très mêlé à des grèves épiques, par exemple, les Carburateurs Zénith. Je leur demandais : « Comment ça va ? - Pas mal. - Je voulais seulement parler de votre grève. Je ne suis pas en phase avec vous. » C'était la grève des Carburateurs Zénith. Ce n'était pas la mienne.

À ce moment-là, la troisième section couvrait le 3e arrondissement et une partie de Villeurbanne. Il y avait de grosses entreprises dans cette section urbaine : la CEM ; PETERCEM, Keller-Dorian papiers et graveur, l'Avenir, Pitance, Schindler. Aux Carburateurs Zénith, cela avait été le vrai cirque. C'était une entreprise pilote en matière d'agitation ouvrière. Chambonnet, l'inspecteur, avait déjà pris ses distances avec l'inspection du travail et c'était moi qui m'en occupais. Il y en avait les pleines colonnes dans le journal. Je considérais que c'était une tempête dans un verre d'eau. Chambonnet me disait à l'occasion : « Ils sont toujours aussi ch... aux Carburateurs. » Je lui répondais : « Oui. ». Ils ont quitté Lyon pour Andrézieux. Je les connaissais très bien. J'étais en contact permanent.

Un inspecteur du travail ne règle pas des grèves. Il intervient. Il arrondit des angles. CEM et PETERCEM étaient souvent en grève pour les salaires. Nous faisons acte de présence. La direction et les ouvriers nous appelaient pour éteindre l'incendie. C'était souvent moi qui y allais. Chambonnet me disait : « Tu te démerdes. »

## ■ Souvenirs d'André Chambonnet

Mes inspecteurs ont été Hauteville, Chambonnet. Je peux évoquer la personnalité d'André Chambonnet. Je le connaissais bien, ainsi que sa femme et ses trois enfants. Il était ardéchois, fils d'instituteur, instituteur lui-même d'abord, au Puy. Il est arrivé à Lyon en 1964. Il s'est rendu célèbre par la fameuse affaire de Givors et son refus de revenir sur sa décision malgré les pressions du premier ministre Chaban-Delmas. C'était bien dans son style, dans la façon dont il se comportait. Dans son fond, son idée centrale était la laïcité. C'était un homme qui affectait une prévention systématique contre tout ce qui était religieux. Il n'était pas question qu'il mette les pieds dans une église, même pour les enterrements auxquels nous avons assisté ensemble. Cela jusqu'au mariage de sa fille, mariée à un homme dont la famille, comme la mienne, avait été élevée dans la religion. J'étais invité à la cérémonie à Tassin, puis au lunch. J'ai vu mon Chambonnet arriver dans une Citroën CX, parquer la voiture devant l'église et y rentrer tranquillement. Quand il était à l'article de la mort, je tiens l'information de sa femme, également une ardéchoise, il lui récitait les oraisons funèbres de Bossuet qui étaient restées gravées dans sa mémoire. Il est mort assez jeune, encore en activité, ayant cessé son travail pour cause de maladie.

Il a été adjoint, chargé de l'emploi, travaillant à cheval sur la rue Molière, le quai Augagneur, l'ANPE naissante et l'ASSEDIC. Il ne s'occupait plus de son travail de section. C'est moi qui le remplaçais comme inspecteur. Il avait quitté de fait ses fonctions. Il me faisait une confiance absolue. Auparavant nous allions parfois ensemble dans les entreprises. Parfois j'y allais tout seul.



# Adrien Gauthier

Né le 21 mai 1917 à Septmoncel (Jura)  
Élève à l'École normale d'instituteurs  
de Lons-le-Saulnier,  
d'octobre 1933 à juillet 1936  
Instituteur à St Lupicin (Jura),  
octobre 1936 à 1938  
Incorporé au 60<sup>ème</sup> R.I. de Besançon  
en novembre 1938,  
pour son service militaire  
Fait prisonnier en novembre 1940  
par l'armée allemande et  
emmené en captivité en Poméranie.  
Libéré en avril 1945,  
instituteur à St Claude  
de juin 1945 à fin août 1946  
Inspecteur du travail, en août 1946  
à Châlons-sur-Marne  
Inspecteur à Bourg en janvier 1947  
Directeur départemental en 1969  
à Bourg  
En retraite à Bourg en Bresse  
depuis juillet 1974

## La vie d'Adrien Gauthier, inspecteur du travail

### La naissance d'une vocation ou pourquoi ce choix d'un tel métier qu'il a exercé pendant plus de 20 ans dans le département de l'Ain

*Biographie réalisée par Michel Aviron-Violet,  
Directeur du travail honoraire, 16 décembre 2008*

La naissance d'une vocation ou pourquoi ce choix d'un tel métier qu'il a exercé pendant plus de 20 ans dans le département de

l'Ain, ce sont les éléments de réponse à cette question qui m'incitèrent à rencontrer chez lui M Gauthier, témoignant encore d'une vitalité extraordinaire. Nos quatre entretiens, qui se déroulèrent entre le 19 novembre et le 16 décembre 2008, portèrent sur les quatre périodes suivantes : l'avant-guerre, la captivité, l'immédiat après-guerre, la carrière d'inspecteur du travail (1946 à 1969.)

#### ■ Avant-guerre

Au départ, son choix s'est fixé sur le métier d'instituteur qu'il a exercé de 1936 à 1938, puis à son retour de captivité entre octobre 1945 et juillet 1946. C'est lors du second entretien que M. Gauthier est revenu sur son goût précoce pour l'industrie et sur sa vocation d'inspecteur du travail.

Vers 1930, M. Gauthier était interne dans une « école primaire supérieure », à Champagnole (Jura) et il y resta 3 ans avant de rentrer à l'école normale de Lons le Saulnier dès l'âge de 16 ans. Dans cette école de Champagnole, M Gauthier avait été inscrit en section industrielle, en plus de l'enseignement général. Dans cette section, il apprit la mécanique, le dessin industriel, la technologie et l'électricité industrielle. Il se souvient bien de ses horaires de cours de l'époque, soit 36 heures par semaine dont 3 heures d'atelier et même d'une heure d'écriture de 17 à 18 heures (écriture en « ronde », « bâtarde » pour titrer et sous-titrer les « dessins industriels » réalisés avec planche à dessin, T, équerres, tire-ligne et encre de Chine). Au cours de cette période scolaire, M. Gauthier fait ses premières visites-dé-

couvertes d'usines; il se rend aux Aciéries de Champagnole s'intéressa beaucoup aux fours spéciaux et à l'usine Chaux et Ciments ainsi qu'à la carrière approvisionnant l'usine-il évoqua même devant moi un accident survenu dans la mine du Mont Rivet causant la mort de plusieurs ouvriers mineurs.



Adrien Gauthier

M. Gauthier préparera son entrée à l'école normale où il fut reçu brillamment. Il souligna que le concours d'entrée était très sélectif (sur 55 candidats, 11 seulement furent admis dont M. Gauthier).

M. Gauthier a toujours été sensible à l'évolution sociale. C'est ainsi qu'il évoque les conséquences terribles sur l'emploi de la crise ayant éclaté en 1929 et dont les effets se sont faits ressentir jusqu'en 1934. Au départ, me dit-il, je souhaitais travailler dans l'industrie, comme mon frère- de 3 ans mon aîné- qui avait fait l'école des arts et métiers, puis il lui avait été conseillé, vu la crise, d'entrer à l'école normale. Il me rappelle à ce moment-là que son père a travaillé pendant de longues années comme « ouvrier à domicile lapidaire », spécialité consistant à débiter, tailler et polir les pierres précieuses et les pierres synthétiques pour l'industrie de la bijouterie. Il devint en 1933 directeur d'une SCOP qui employa dans le Haut Jura et quelques communes du département de l'Ain jusqu'à 250 ouvriers à domicile.

M Gauthier ayant été appelé au service militaire en 1938 pour 2 ans, était toujours sous les drapeaux au moment de la déclaration de guerre. Incorporé comme E.O.R. (élève-officier de réserve), après

5 ans de préparation militaire de 1933 à 1938, il devient « aspirant » puis sous-lieutenant.

### ■ La captivité (1940 – 1945)

M. Gauthier fut fait prisonnier par les allemands en 1940 et resta en captivité pendant cinq longues années dans plusieurs camps ou oflags situés en Poméranie et qui « accueillaient » de nombreux prisonniers militaires. M. Gauthier et les autres prisonniers ne furent libérés par un officier anglais ! que le 15 avril 1945, après avoir été « évacués » dans un camp de transit situé plus à l'Ouest, les Russes se rapprochant de leur second camp situé, lui plus à l'Est, et surtout après avoir effectué une marche forcée dans la neige de près de 300 kms. M Gauthier me rappelle alors un détail qui aura toute son importance, comme nous le verrons par la suite. Il se souvient bien d'avoir emporté dans son sac à dos 13 petits livrets « d'écolier » et qu'il a toujours conservés précieusement depuis !

Au cours de ces cinq années de captivité, M Gauthier ne resta pas inactif, bien que privé de liberté d'aller et de venir. Jugez-en plutôt ! Intéressé très tôt par le social et l'homme au travail, comme nous l'avons déjà vu, M. Gauthier s'était inscrit, me précise-t-il, dès 1938 à l'École Universelle (école privée de cours par correspondance) pour préparer le concours d'inspecteur du travail. Tout en bénéficiant des cours qu'il continua à recevoir pendant sa captivité, il rejoignit même, me dit-il, un petit groupe de prisonniers, intéressés comme lui par la préparation à ce métier d'inspecteur du travail ! Ils rédigeaient aussi des devoirs qui étaient corrigés par un inspecteur du Travail, entré dans les services en 1936 du nom de Rouquié, lui-même interné dans le même camp et qui semble avoir joué un rôle important en tant qu'ancien inspecteur. Ils pouvaient aussi assister en tant qu' « auditeurs libres », me précisa M. Gauthier, à des cours donnés par des « professeurs » et certains acceptaient de corriger notamment les épreuves de droit. Il y avait même un « recteur » qui présidait en quelque sorte cette « université » extraordinaire ! Pour subsister, m'indiqua-t-il, il fallait absolument une occupation de l'esprit. Et rappelons qu'en 1940, M. Gauthier avait 23 ans.

M. Gauthier revient alors sur son « goût » qu'il a toujours eu pour l'industrie, de manière générale et pour le travail manuel, en particulier. Sa mère, me rappela-t-il, lui disait souvent alors qu'il était plus jeune - elle-même avait reçu une formation de lapidaire - « Tu es toujours en train de regarder ce que les gens font ! » Et c'est ainsi qu'il me montre ses 13 petits livrets aux pages de papier à petits carreaux, à peine jaunies mais surtout soigneusement remplies - alors qu'il était dans ce camp - ligne après ligne d'une belle écriture à la plume, encore parfaitement lisibles et ayant

pour titres : hygiène (5), électricité, mécanique (2) législation du travail (3), droit public. (cf. pages photocopiées, annexe p 24). Pendant son internement, M Gauthier dut économiser le mieux qu'il pouvait le papier dont il pouvait disposer, ce qui explique le petit format des feuillets utilisés pour confectionner ces livrets de cours.

Lors du second entretien, et à ma demande, M. Gauthier revient sur sa période de captivité: je le questionne à nouveau sur les conditions « d'étude » et de préparation au concours d'inspecteur du travail. En effet, comme nous allons le voir, ce n'étaient pas des « devoirs de vacances » !!! Il me communique deux devoirs rédigés en 1943-44 ainsi qu'une petite note d'appréciation de son correcteur (cf. annexe p 24).

Ses cinq ans de captivité peuvent se décomposer en trois parties :

- de 1940 à mai 1942, premier camp d'internement qui est assez sommaire et composé de longues baraques en bois (il y resta deux ans)
- de mai 42 à janvier 1945, second camp mieux aménagé dans une caserne construite en dur et récemment, probablement au moment de la remilitarisation de l'Allemagne-note M. Gauthier-mais qui dut accueillir trois fois plus de prisonniers militaires français que sa capacité prévue à l'origine pour des soldats allemands !
- Dernière période en camp de transit, après une marche forcée de près de 300 km.

Pendant les deux ans passés dans cette caserne, M. Gauthier me précise qu'il n'était pas possible de travailler dans les chambrées qui étaient, comme nous l'avons déjà dit, surpeuplées (15 à 20 prisonniers). Il existait un réfectoire qui fut assez vite transformé en salle de cours, lorsque la soupe fut distribuée dans les chambrées. M Gauthier était jeune et comme plusieurs de ses compagnons d'infortune, il se remit facilement aux études, études qu'ils avaient quittées il n'y a pas si longtemps. Il fallait surtout, me souligna-t-il trouver un « dérivatif » !

L'attente des colis était aussi un moment important car il reconnaît que pendant ses premiers mois de captivité, le souci principal était de manger ! Par ailleurs, au début, les prisonniers ne se connaissaient pas et ils étaient de ce fait relativement isolés. Les occupations étaient diverses: « on grappillait » ! Les uns jouaient au bridge, d'autres participaient à des discussions oiseuses et sans fin.

Puis M. Gauthier revient sur la faim qu'il connut notamment dans le premier camp. Il existait une cantine et auprès du chef allemand de celle-ci-un certain père Schmitt, on pouvait acheter moyennant le paiement en marks de camp, un peu n'importe quoi: papier, encre, mais aussi des denrées alimentaires. M. Gauthier se souvient,

comme si c'était hier d'un arrivage de pommes de terre qu'il avait achetées à la cantine, en m'indiquant même qu'il avait mangé jusqu'à plus de 30 tubercules en une seule journée !!! Au cours du premier hiver 40/41, les P.G. purent même acheter des boîtes de pâté arrivées en nombre mais ils apprirent plus tard que celles-ci avaient été dérobées par le chef de cantine à l'intendance militaire allemande, ce qui entraîna sa condamnation à mort.

A la question sur l'existence ou non de rapatriements, il me répond qu'il n'avait jamais cherché à en bénéficier personnellement et que cela ne lui avait jamais été proposé durant ces cinq années de captivité. Il ajouta qu'il y en eut et que cela concernait plutôt des officiers de réserve, des malades (ou des faux gravement malades), des agents ou professionnels jugés « indispensables » à la France comme des ingénieurs par exemple. Ceux-ci eurent lieu toujours en petit nombre et furent parfois suspendus pendant plusieurs mois. Pour conclure sur ce sujet, M. Gauthier m'avoua que lorsque vous étiez « catalogué » dans l'enseignement, on ne cherchait pas à vous rapatrier !

Quant au courrier, il existait quand la poste allemande fonctionnait ! Aux bonnes périodes, M. Gauthier recevait deux lettres et deux cartes environ par mois mais toutes passaient à la censure, ce qui avait pour résultat que quand on écrivait dans un sens comme dans l'autre, on ne racontait jamais ce qui n'allait pas !

Question: comment étiez-vous au courant de l'évolution de la situation en France ?

Certains recevaient le Journal Officiel, ce qui permettait notamment de prendre connaissance des textes pris par le gouvernement de Vichy (ex, la Charte du Travail) : d'autres prisonniers qui étaient abonnés à des journaux « choisis » continuaient à les recevoir en camp. Dès 1940, les prisonniers de guerre, grâce à un recoupement des nouvelles parvenues par lettres ou « billets » camouflés dans les colis ont été assez vite renseignés sur la situation politique et économique en France. Par contre, les P.G. n'ont eu que très peu d'informations concernant les déportations pour des raisons raciales, politiques ou faits de résistance. À partir de 1942, deux postes de radio, introduits et exploités clandestinement, leur permettaient d'avoir un communiqué journalier ayant pour source principale la radio anglaise et la radio suisse.

### ■ L'immédiat après-guerre

Entre son retour de captivité - 1945 - et début 1946, M. Gauthier, tout en retrouvant son ancien poste d'instituteur qu'il avait tenu avant-guerre, continua à préparer le concours d'inspecteur du travail en recevant les cours par correspondan-

ce, cette fois du ministère du Travail. Il a conservé ses devoirs de l'époque dont il me remit toute une liasse. Il se souvient même d'être monté à Paris pour faire une visite au CNAM au cours de l'année 45 et pendant laquelle il s'était plus particulièrement intéressé aux protections des machines exposées.

En janvier 1946, muni de son Brevet Supérieur obtenu avant-guerre et fort de cette préparation en camp, poursuivie depuis son rapatriement, M. Gauthier se présente au premier concours d'inspecteur du travail organisé par le ministère et réservé aux « empêchés » (anciens prisonniers): 18 candidats furent admis dont Adrien Gauthier et 7 autres l'ayant préparé avec lui en camp ! Un deuxième concours fut organisé en 1946 et cette fois 36 autres candidats furent reçus.

Petite anecdote qu'il ajouta. . Il se souvient qu'à son retour de captivité, après avoir été rapatrié par avion à Bruxelles, il fit son premier achat: devinez lequel ? Un stylo à bille, ce qui était une grande nouveauté à l'époque et dont le prix lui amputa une bonne partie de son indemnité de rapatriement !

### ■ La carrière d'inspecteur du travail (1946 à 1974)

29 août 1946, première nomination de M. Gauthier, qui s'est marié quelques jours auparavant, à Chalons sur Marne, comme inspecteur du travail : il n'existe que deux sections et la Direction départementale du travail et de la Main-d'œuvre se trouve à Reims, sous-préfecture beaucoup plus importante. Il n'y demeura que 6 mois. Pour se déplacer, M. Gauthier se souvient bien avoir demandé un bon pour pouvoir utiliser une voiture, mais finalement on lui donna une bicyclette ! Sinon, il fallait se débrouiller avec les moyens du bord pour se déplacer. À ce sujet, M. Gauthier se rappelle d'un conflit survenu dans une sucrerie: ne pouvant se déplacer, faute de moyen de locomotion adéquat, le patron de l'entreprise concernée lui envoie une voiture de l'usine et le conflit, moyennant sa médiation sur place se règle au bout de quelques jours. À propos de Chalons, M. Gauthier insiste pour me dire que son contrôleur du travail l'avait bien aidé à faire ses premières armes car il n'existait à l'époque aucun stage pratique de formation.

En janvier 1947, M. Gauthier est nommé à Bourg-en-Bresse, ville qui contrairement à Chalons n'avait pas été sinistrée durant la guerre et qu'il ne quittera plus désormais. Il me raconte les conditions épiques de son transport jusqu'à Bourg pour se présenter pour la première fois à son nouveau directeur. Parti de Septmoncel (Jura), son père l'emmena dans sa Simca 5 à la gare de St-Claude où il prit le train qui devait normalement l'amener directement à Bourg.....

arrivé à Cize-Bolozon, il dut descendre car la ligne était interrompue juste après, du fait du dynamitage du viaduc en pierre surplombant l'Ain, opéré par la résistance. Afin d'atteindre l'autre rive et la voie ferrée sur laquelle un autre train l'attendait et en l'absence de tout autre moyen de transport, M. Gauthier dut se rendre à pied de l'autre côté, en empruntant un pont-barrage permettant le franchissement de l'Ain plus en amont.

Les bureaux de la direction départementale étaient situés au deuxième étage dans un bâtiment, juste en face de la préfecture et appartenant à M. Maillard (devenue ensuite l'entreprise Maillard et Duclos mais aujourd'hui disparue.). D'après lui, une petite vingtaine d'agents y travaillaient déjà.

À cette époque de la reconstruction, M. Gauthier procéda notamment à de nombreuses visites de chantiers car il y en avait un peu partout dans le département, à Dortan, par exemple car cette commune située à côté d'Oyonnax avait été entièrement détruite par les allemands. Par ailleurs, le gigantesque chantier de construction du barrage hydro-électrique de Génissiat, commencé avant-guerre et interrompu ensuite, redémarra à la fin de la guerre et les services de main-d'œuvre étrangère s'en préoccupaient, notamment sous l'angle des conditions de logement des ouvriers principalement italiens.

Lors de notre quatrième et dernier entretien, M Gauthier tint à me rappeler que pendant la durée totale du chantier qui s'étala de 1938 à 1947, plusieurs dizaines d'accidents mortels du travail se produisirent. M. Gauthier me précisa également qu'il accompagna un jour son directeur à Génissiat ainsi que le secrétaire du syndicat ouvrier du bâtiment, pour faire une enquête relative à un projet d'action de formation : il s'agissait d'envisager la mise en place d'une section détachée du centre F.P.A. qui déjà avait commencé à fonctionner rue du Stand, à Bourg.

À cette époque, le directeur départemental, M Bailet, conservait une petite section d'inspection qui recouvrait l'arrondissement de Belley, une partie de Bourg et le pays de Gex. En 1958, il abandonne le pays de Gex à l'inspecteur et il faudra attendre 1965, M. Bevin étant directeur, pour que ce dernier renonce à toute compétence territoriale en matière d'inspection du travail.

Avant de me parler d'Oyonnax, à l'époque centre industriel déjà important avec celui de Bellegarde, M. Gauthier me cite le livre « 325 000 francs » écrit par Roger Vailland et qui relate bien, en particulier les conditions de travail dans les usines du bassin d'Oyonnax, à cette époque. Après-guerre, très peu d'entreprises transformant les matières plastiques étaient équipées de presses à injecter (les premières presses à

injecter étant apparues pourtant dès 1939); par contre, il existait beaucoup d'établissements qui étaient spécialisés dans la fabrication de lunettes, de peignes et d'articles coiffants, ce qui nécessitait un recours très important au travail à domicile pour le montage, le collage etc... Il existait un registre du travail à domicile qui comportait pas moins de 17 rubriques mais l'essentiel, ajouta M. Gauthier était que les employeurs les déclarent. La zone d'Izernore avait déjà des établissements travaillant les matières plastiques. Il y avait par exemple une entreprise mondialement connue et spécialisée dans la fabrication de balles de ping-pong homologuées (Ets Donier) ! Après-guerre, M. Gauthier se souvient également avoir visité des établissements qui fabriquaient des « poupons » en celluloid, matière qui était extrêmement inflammable. C'est pourquoi, des murs anti-feux isolaient les différents postes de travail pour limiter la propagation du feu dans toute l'usine en cas d'inflammation. Par la suite, l'utilisation d'acétate de cellulose sous forme de plaques supprima quasiment le risque de feu. Jusqu'en 1947-48, les syndicats étaient très puissants. Bellegarde était plus organisée qu'Oyonnax syndicalement parlant

M. Gauthier me décrit ensuite l'usine dite de « la Grande Vapeur » installée dans le centre d'Oyonnax et qui était composée de deux grandes ailes de 60 mètres de long : entre elles, se déployait sur toute la longueur, un arbre de transmission, actionné autrefois par une machine à vapeur ; sur cet arbre, différentes poulies avec des courroies de transmission actionnaient des machines placées dans plusieurs cabines situées de part et d'autre et où travaillaient des ouvriers pour couper les peignes ou faire d'autres travaux. Cet établissement destiné à procurer des locaux aux artisans ou aux ouvriers dit à domicile, de conception très originale, correspond à une dénomination juridique que l'on retrouve dans certains textes de loi sous le nom de « loueur de force motrice ». Quand M. Gauthier la visita, l'usine qui fonctionnait encore un peu n'était qu'une « survivance » d'un passé glorieux !

M. Gauthier a connu le fondateur, Léon Billon de l'entreprise spécialisée dans la fabrication des presses à injecter renommées ainsi que Gilbert Lacroix, le fondateur de la marque très connue Gilac, entreprise réputée pour ses articles de grande qualité. Il se souvient aussi d'un des premiers fabricants de presses à injecter, M. Cretin, et qui avait mis au point un dispositif d'asservissement de la fermeture de la presse. Les premières presses nécessitaient un travail très physique de l'opérateur qui devait actionner deux leviers, l'un pour provoquer la fermeture du moule et l'autre pour déclencher l'injection. Tant et si bien que les ouvriers mouleurs affectés à ces machines avaient été classés en catégorie C3, c'est à dire la plus élevée, pour la délivrance

des cartes d'alimentation qui existaient encore, plusieurs années après la fin de la guerre.

À ce sujet, M. Gauthier m'indiqua qu'à Oyonnax et bien qu'il existât déjà une Convention collective nationale des matières plastiques, les syndicats ont réclamé longtemps une convention propre à ce bassin industriel. Idem dans le domaine de la médecine du travail, ce qu'ils ont conservé depuis puisqu'il existe toujours, je crois un service médical autonome sur Oyonnax.

Sur le pays de Gex, qui était une zone franche et où il était intéressant de faire le plein car l'essence était moins chère, M. Gauthier se souvient d'avoir visité un établissement « Control Data » qui était implanté à Ferney-Voltaire et où étaient mis au point les premiers ordinateurs dans une grande salle, vu que ces machines étaient énormes et avec des fils qui sortaient de tous les côtés !

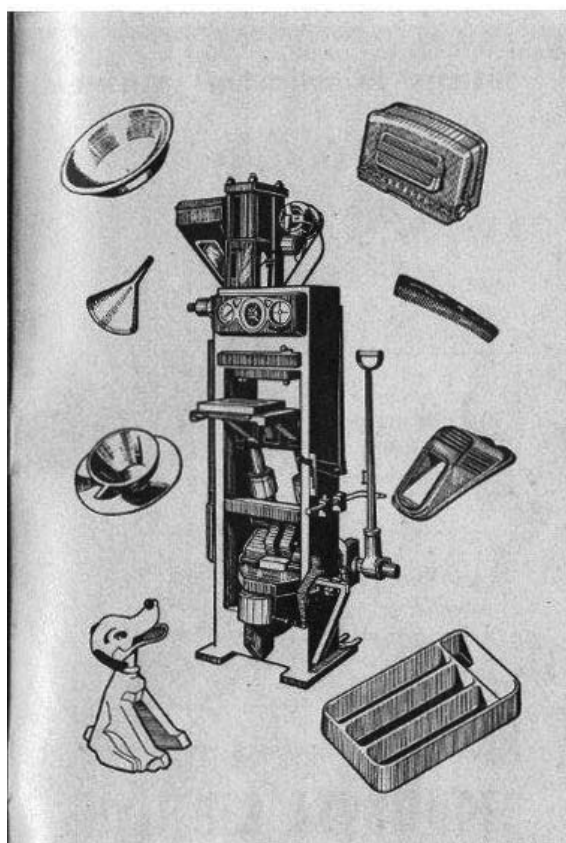
Au nom de Ferney, il associe aussi le scandale de l'affaire I.O.S. qui a employé plus d'un millier de salariés venant de nombreux pays et qui rétribuait les capitaux qui lui étaient versés sous forme de prêts à des taux d'intérêt bien supérieurs à ceux du marché, ce qui attirait toujours plus de clientèle intéressée jusqu'au jour où I.O.S. ne put plus rembourser ses prêteurs qui réclamaient tous leurs mises, ce qui provoqua une faillite retentissante. (cf. affaire récente Madoff aux Etats Unis)

Sur Oyonnax, il y avait un bureau de placement tenu par un contrôleur du travail : très peu de demandeurs d'emploi étaient inscrits à cette époque. Ledit bureau de main d'œuvre procédait essentiellement à l'orientation et à la réorientation de la main-d'œuvre locale.

Pour se déplacer, M. Gauthier circulait les premiers temps en train ou par autocar. Il mettait son vélo dans le train ou sur le toit du car. Il se souvient d'être allé à vélo de St-Germain-de-Joux à Nantua, puis de Neyrolles à Bourg par le même moyen !!!!! Il fallait aussi prendre le train à 4 heures du matin à Bourg pour se rendre à Bellegarde, en passant comme aujourd'hui par Ambérieu. Puis M. Gauthier put utiliser dès juin 1947 sa voiture personnelle pour les besoins du service. Pour conclure sur cette question du déplacement, M. Gauthier me rappela cette dernière anecdote : lors d'une visite à la très ancienne cuivrerie de Cerdon, à partir du registre où il était fait mention d'un « contrôle » remontant aux années 1880, un ancien ouvrier se rappelait avoir vu arriver l'inspecteur du travail en calèche !!!!

Pour terminer l'entretien, M. Gauthier me raconte un conflit survenant dans l'Ain avec les scieurs. Il existait après-guerre au moins une vingtaine de scieries pour lesquelles nos services étaient compétents. M. Gauthier rend visite au président du syndicat des scieurs qui voulait absolument négocier. M. Gauthier contacte le responsable des syndicats à Bourg qui accepte finalement de se déplacer à Charix, près de Nantua pour signer le protocole d'accord proposé. Il faut se souvenir qu'après-guerre, les salaires étaient règlementés et les employeurs ne devaient pas dépasser les tarifs fixés ! Des salaires minimaux par catégorie ouvrière existaient sauf pour le bâtiment et les HCR. où il y avait des barèmes spéciaux. M. Gauthier évoque aussi la spécificité de l'Ain où il était souvent jugé utile de réunir la commission de conciliation pour trouver une solution à un conflit, en convoquant des gens connus et motivés. M. Gauthier se rappela alors une autre grève, celle de l'ensemble des ouvriers des garages situés à Bourg et dont le conflit fut résolu en réunissant une commission ad-hoc.

M. Gauthier est promu directeur départemental en 1969, puis admis à la retraite en 1974. Qu'il soit ici très sincèrement remercié pour m'avoir confié ses témoignages de vie et m'avoir reçu toujours avec la plus extrême gentillesse.



*Les premières presses à injecter sont apparues dès 1939.*



DEVOIRS - 1943-44

Les principales causes de la guerre - Causes - Crises graves, tant au plan national qu'international. Conditions d'insatisfaction.

Plan

I. Techniques

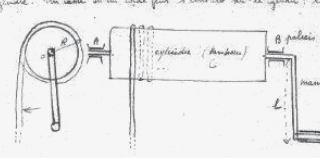
1/ Les besoins techniques. Formes  
 a) Différents selon le type de machine. Différents  
 b) Les outils et leur utilisation. Les outils, les machines.  
 c) Les machines. Les machines. Les machines.  
 d) Les machines. Les machines. Les machines.

II. Placements et placements

1/ Placements. Les placements. Les placements.  
 2/ Placements. Les placements. Les placements.  
 3/ Placements. Les placements. Les placements.

III. Placements

Avec la norme change et la croissance, les besoins de la main d'œuvre et les possibilités d'emploi se modifient. Les placements, les placements, les placements.



On le voit sur le schéma, on a un système de levage à l'aide d'un poulie et d'un manivelle. Le système est composé d'un poulie fixe et d'un poulie mobile. Le manivelle est reliée à la poulie mobile. Le système permet de soulever une charge en utilisant une force plus faible que celle de la charge.

L'un des devoirs rédigés en 1943-44 ainsi qu'une petite note d'appréciation de son correcteur.

### III Contrôle.

#### I Champ application de la législation

Les variables suivant les textes. Forme de l'ajustement.

A) Régime du travail

1. Contrat d'apprentissage: voir d'habitude. Contrat d'apprentissage.  
 2. Contrat de travail: voir d'habitude. Contrat de travail.

3. Salaires: voir d'habitude. Salaires.

4. Placements: voir d'habitude. Placements.

5. Insécurité du travail: voir d'habitude. Insécurité du travail.

Il faut les représentants des org les + représentatives.

2. Contenu. 9 points obligatoires.

3. Personnes liées. Extension famille.

La CC Art 36 et seulement elle peut être modifiée à la demande des représentants de la profession et de la région concernée de la charge d'appliquer.

En pratique MT demande les avis avant étendue.

Pour CC non étendue et CC 19 sanction civile seulement. Pour CC 36 et 38 sanction pénale et intervention du contrôle de l'IT.

3. Généralisation des C.C.

1. Les C.C. conclus en 36 sont étendus par la loi 38; + de 3000. En qts conclus par la loi.

2. C.A. Pour de nationaux (Paque, Annuaire). (C.T. pour. Pation et les).

3. Contenu + développé. Salaires au forfait. Placements pour l'emploi.

4. Extension 6000 C.C. 1200 demandés. 3200 acceptés. (Mellus Antier)

4. Intervention des ventuelles art 36

un SA intervenant et peut être de CC. (4 mars 38)

si elle porte sur CC existante ou sur salaire elle produit effet d'un SA CC et si elle est intervenu à propos d'un SA entre les org les + représentatives elle donne force objet d'un article d'extension.

5. Régime de l'IT

1. D.L. 10 nov 39 P du maintien des CC et SA sous réserve de ce qui précède. Révision famille sous certaines conditions.

font. (IT - org de l'IT) et s'occupent révision CC. Depuis lors on est en régime de CC existantes = il y a blocage des cours de travail.

3. Circulaire 21 oct 41

1. du relèvement salaire anormalement bas. Interdit de l'extension des CC et SA.

2. Précision du MT

1. MT n'attend pas demande pour étendue

2. La CC signée entre org cessant d'avoir existence légale peut être étendue par la disp. de ces CC ont été bloquées le 10 nov 39.

3. De + le dl 10 nov 39 permet étendue CC si n' pas annulés entre org les + rep.

4. de MT a ni le pouvoir à défaut de CC de fixer les cours de travail à 1200 et une région: il peut s'imposer des CC et SA si il y a force de caducité.

5. En conséquence IT - CC SA.

### III Rôle de l'IT et du T

I. Généralités

1. Rappel art 31A. 2. 31VC fixe points obligés CC. (proc de C. et Art.) 3. SA rendre peuvent faire objet article extension.

II. Caractéristiques de cette législation

1. Applicabilité art 22a.

2. Obligation payer salaire prévu par CC et par famille de la code main sanctions prévues par 39c.

3. Sanctions

1. Différent d'affichage art 99 { 60 a 180 F R.A. 59 (non certains réserves de dévotion.)

2. Insuffisance de salaire (dl 8 mai 38)

M. Gauthier dut économiser le mieux qu'il pouvait le papier dont il pouvait disposer, ce qui explique le petit format des feuillets utilisés pour confectionner ses livres de cours, comme ici, sur la législation du travail.

# Victorien Mabinc

Né le 6 juillet 1917 à Coubon  
(Haute Loire)

Brevet élémentaire et supérieur  
Instituteur en institution privée,  
1936-1937

Auxiliaire puis contrôleur adjoint  
auxiliaire, maison du prisonnier du Puy  
1945

Examen professionnel  
de contrôleur du travail 1946

Contrôleur au Puy 1946-1950

Contrôleur principal 1950-1955

Contrôleur de classe exceptionnelle  
1955

Inspecteur du travail à Montluçon  
1955-1966

Directeur du travail à Rodez,  
1966-1968

Directeur du travail à Nîmes,  
1968-1971

Directeur départemental de  
classe exceptionnelle à Saint Étienne,  
1971-1977

Directeur régional à Clermont-Ferrand,  
1977-1980

Directeur régional à Lyon 1980-1983

Ordre national du mérite 7 décembre 70

Chevalier de la Légion d'honneur  
8 juillet 1976

En retraite le 7 juillet 83

Décédé le 14 novembre 2009

## Mon arrivée à Montluçon, Juillet 1956

**U**n retour de captivité bien actif : reclassement professionnel des anciens prisonniers puis travail en section d'inspection du travail.

Je suis arrivé à Montluçon comme inspecteur du travail en juin 1956. Je venais de passer un an au Centre de formation des inspecteurs du travail logé alors au ministère du Travail, rue de Ségur à Paris.

difficile avec dix années d'expérience et la formation acquise au Centre : ces deux atouts m'ont été d'un précieux secours pour bien tenir ce poste.

Le dernier vendredi de Juin 1956, j'allais à Moulins me présenter à M. Beauguil directeur départemental, qui m'introduisit auprès du Préfet pour la prise de fonction.



Victorien Mabinc

### ■ L'opiniâtreté est payante : ça commence par la remise en état d'un bureau...

Je me rendais à Montluçon en fin d'après-midi et j'arrivais au service situé au numéro 5 de la rue Arago près du square de la Romagère. Je trouvais là un contrôleur, Monsieur Werbauven, deux secrétaires, Mme Dumalanède et Mme Lucienne Aldinger, ainsi qu'un ancien capitaine contrôleur régional de la main-d'œuvre Nord-africaine.

Ces trois personnes étaient dans une pièce sombre avec vitrine, qui était sans doute un ancien magasin. Le contrôleur occupait une pièce à l'arrière, une ancienne cuisine où se trouvait une petite chaudière alimentant le chauffage.

« Mon bureau » correspondait d'un côté avec la « cuisine », de l'autre avec « le magasin », c'était sans doute « la chambre ». Un débarras d'archives et fourretout existait par ailleurs entre le bureau des secrétaires et celui du contrôleur.

Je ne fus pas séduit par la beauté des lieux moins « convenables » que ceux que j'avais au Puy.

Ayant retenu ma chambre et mon restaurant, le temps de trouver un logement suffisamment

Je faisais donc partie de la 1<sup>ère</sup> promotion de centre ayant réussi le concours d'inspecteurs du travail de 1955, le précédent concours datant de 1947.

Notre promotion comportait huit stagiaires : Ducray (décédé), Bevilacqua, Fortuné, Havard, Brochard (détaché), Mathieu, Bonfante (démission) et moi-même.

Avant le concours j'avais exercé six mois la fonction d'attaché au reclassement professionnel des anciens prisonniers et déportés, pendant la période qui a suivi mon retour de captivité, du 13 juin au 31 décembre 45.

Je fus ensuite embauché comme contrôleur adjoint auxiliaire à l'inspection du travail du Puy. Après avoir passé avec succès le concours de contrôleur du travail de décembre 1946, j'exerçais cette fonction de contrôleur en Haute-Loire, seul, en liaison avec le directeur départemental ou avec un inspecteur lorsque la Haute-Loire fut rattachée à la Loire.

Tout cela pour dire que j'arrivais à Montluçon qui était à l'époque jugée comme une section

grand pour accueillir ma famille qui ne me rejoindrait vraisemblablement qu'à la fin des vacances, je décidais alors de rester le week-end à Montluçon.

Le Samedi et le dimanche je travaillais comme un forcené à la remise en état de mon bureau : lessivage des murs et du plafond, lavage des vitres et des rideaux, paille de fer au parquet, encaustiquage des planchers et des meubles. Le local devenait présentable.

### ■ ... et ça débouche sur un projet d'acquisition immobilière

Le lundi, les secrétaires étaient toutes surprises de ce changement et me demandèrent quand leur bureau serait aussi « rénové ». Je leur dis « quand vous voudrez » en leur montrant dans le « débarras » mes outils de travail !

Je relate cette anecdote pour indiquer les conditions matérielle bien misérables d'hébergement en

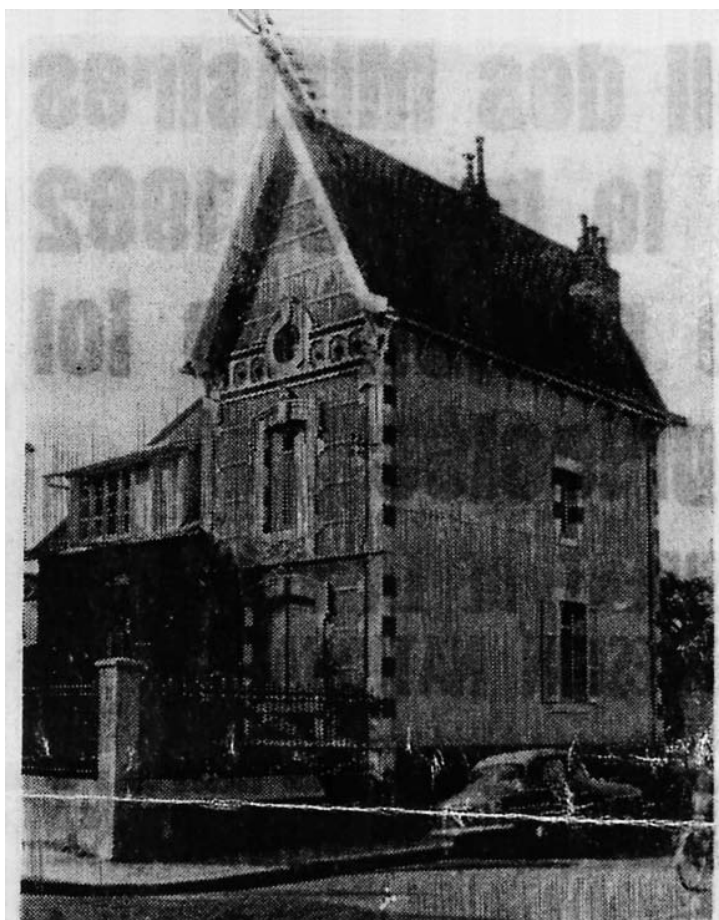
1956 de l'une des plus anciennes sections départementales de l'inspection du travail, en France.

Aussi l'un de mes premiers soucis, en tant que nouveau fonctionnaire à Montluçon, fut d'essayer de reloger plus convenablement le service. Mon passage au Ministère m'avait permis de connaître l'Intendance, aussi j'ai tiré les sonnettes avec opiniâtreté pour obtenir enfin les autorisations d'achat et de rénovation ainsi que les dotations en matériel (fourni alors directement par le ministère).

Compte tenu des crédits d'alors, cela déboucha sur l'achat et la rénovation du petit immeuble du 50 rue Denis Papin où il fallait aussi loger le bureau de Main d'œuvre.

Il fallut surélever une partie de l'immeuble (chienassis), refaire les cloisons, peindre, installer le chauffage central, etc....).

Ce fut long. Puis les meubles neufs arrivèrent ainsi qu'une installation téléphonique moderne à l'époque, avec intercommunication ! La mairie prenait en charge le jardinet devant l'immeuble et l'inspecteur le débroussaillage et l'entretien du jardin lequel nous fournissait au moins les fleurs pour les bureaux.



L'immeuble abritant les Services de Inspection du Travail et de la Main-d'Œuvre (Photos Parant)

*Installés depuis de nombreuses années, respectivement 5, rue Arago, et 16, avenue Jules-Ferry, les services de l'Inspection du Travail et les Services de la Main-d'Œuvre sont réunis maintenant à une seule adresse : 50, rue Denis-Papin.*

*Rappelons que l'Inspection du Travail est installée à Montluçon depuis avant 1900. Jusqu'ici, ce service n'avait pas de locaux appartenant à l'administration. Or le ministère du Travail vien d'acquérir un immeuble, qui, jusqu'alors, n'était qu'une maison d'habitation.*

# Paul Besset

Né le 12 mai 1927

Promotion des inspecteurs 1964

Inspecteur à Vienne de 1964 à 1973

Affecté à l'échelon régional  
de l'emploi de Lyon

Directeur départemental 1973-1978

Directeur départemental  
de classe exceptionnelle 1978-1981

Reclassé directeur départemental  
de 1<sup>ère</sup> classe 1981

Détaché directeur régional ANPE  
de Lyon, septembre 1981

Directeur régional du Travail  
Rhône-Alpes de 1983 à 1992

En retraite en 1992

Décédé le 28 juillet 2007

## Narration d'un épisode de vie d'inspecteur du travail par Paul Besset .... ou comment une mission peut être parfois à risques physiques et juridiques

Peut-être trouvera-t-on, dans la littérature qui se prépare à l'occasion de la commémoration du centenaire du ministère du travail, un intérêt à rappeler la catastrophe de Feyzin, survenue le 4 janvier 1965. Sauf erreur de ma part elle est la première de cette importance à avoir concerné directement l'inspection du travail de cette façon, l'un de ses inspecteurs y étant blessé et hospitalisé puis ensuite inculpé avec un autre collègue par le tribunal de grande instance de Vienne comme ayant eu une possible responsabilité dans le sinistre.

Les deux inspecteurs du travail et des établissements classés étaient Olivier Grandjean, inspecteur à Vienne jusqu'au 31 décembre 1963, aujourd'hui décédé et Paul Besset, inspecteur du travail à Vienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964 (aujourd'hui également décédé NDLR).

### ■ Rôle joué par les inspecteurs Grandjean et Besset

Olivier Grandjean avait eu à connaître de la constitution du dossier de création de la raffinerie, en tant qu'inspecteur des établissements classés. Il faut se souvenir qu'à cette époque Feyzin était une commune rattachée au département de l'Isère. En réalité, je crois que le dossier avait été instruit directement par le directeur départemental du travail et de l'emploi, M. Closson (décédé) et le préfet Doublet.

Olivier Grandjean avait suivi le chantier de la raffinerie et ensuite pendant quelque temps sa mise en route, en tant qu'inspecteur du travail.

À sa prise de fonction à l'antenne de Vienne, Paul Besset avait pris langue avec le directeur de l'usine pour découvrir le complexe et ses différentes fonctions. La raffinerie fonctionnait déjà. À l'occasion de visites ultérieures, il avait fait un certain nombre d'observations et notamment fait mettre en place le CHSCT avec organisation

du service incendie confié, à ce moment-là, à des « volontaires ».

### ■ La journée du 4 janvier 1965 :

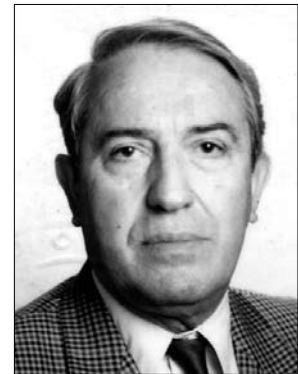
C'était un lundi. Besset habitait Lyon à 30 km de Vienne. À 7 heures, il fait en voiture le trajet pour rejoindre le bureau. Mais rapidement il rattrape un convoi de voitures de pompiers qui se dirige vers le sud.

Rapidement, il prend conscience que quelque chose se passait à la raffinerie et décide de s'y rendre. Connu par le service de garde, Il peut rentrer dans le site et s'approcher des sphères de propane dont l'une brûlait. Il rencontre dans le secteur le directeur de l'usine et le commandant des pompiers de Vienne déjà arrivés. Il s'entretient avec eux pour recueillir des éléments pouvant être utiles au rapport qu'en tant qu'inspecteur du travail il aura certainement à faire.

Ils sont à environ une centaine de mètres de la sphère quand elle explose, entraînant une onde de choc et de chaleur qui firent de nombreuses victimes.

### ■ Cas particulier de P. Besset :

L'onde de choc le projette dans la cuve de rétention d'un réservoir de pétrole et c'est l'onde de chaleur qui le brûle. Il peut regagner les rives du Rhône, avec d'autres blessés, où il est secouru puis transporté au service des grands brûlés de l'hôpital St Luc, brûlé au dos, aux jambes et surtout à la tête.



Paul Besset

Son séjour à l'hôpital dura plusieurs semaines, mais il fallut pratiquer une greffe sur la blessure du crâne. Depuis ce jour, il a une « une tonsure cléricale »

### ■ Suites judiciaires

Ayant repris son activité à Vienne, plusieurs mois après la catastrophe, il a la désagréable surprise de recevoir une « invitation » du parquet de Vienne pour se voir inculper d'avoir à répondre de 17 morts et de 89 blessés et être inculpé d'autant d'homicides involontaires et de blessures involontaires. À noter qu'Olivier Grandjean était également inculpé de 17 morts et de 90 blessés, dont Paul Besset.

Hubert Delarbre, alors directeur régional, informé de tous les documents et comptes rendus des visites effectuées à la raffinerie par Olivier Grandjean et Paul Besset rédigea un rapport à destination de Paris. Ce document, parfaitement argumenté, fut largement utilisé par les deux avocats que le ministre avait délégués pour les défendre. L'inspection générale effectua également une enquête.

L'instruction judiciaire suivit son cours et ce n'est que plusieurs mois après, quand l'affaire vint devant le tribunal de Vienne, qu'Olivier Grandjean et Paul Besset bénéficièrent d'un non-lieu. Inutile de préciser que les deux non-lieux découlaient du fait que, chacun dans leurs domaines de compétences, avaient fait appliquer le code du travail.

### ■ Conséquences législatives

À la suite de cette catastrophe, le service des Établissements classés fut considérablement renforcé et confié au ministère de l'industrie. De nouvelles normes de sécurité furent imposées. Pour mettre un terme à cette « affaire », Paul Besset fut décoré de l'ordre national du mérite. Ce fut Hubert Delarbre qui lui remit la distinction.

Voilà, racontée à grands traits, l'affaire de Feyzin.

Paul Besset



Paul Besset

# Étienne Duval

Né le 19 mai 1933

École supérieure de commerce de Lyon

Travail dans un cabinet d'organisation

1957-1958

Études dominicaines 1958-1969

Diplôme de l'École pratique  
des Hautes Études 1969

Responsable administratif  
de la Revue Lumière et Vie 1969-1972

Doctorat en sociologie 1973

Chargé d'études à la direction  
régionale du travail et de l'emploi, 1973

Chargé de mission 1986

En retraite en 1996

## **22 ans à la direction régionale du travail, et de l'emploi un poste d'observation exceptionnel pour analyser la crise**

**N**ous sommes au mois de septembre 1973. Je suis parti avec des amis au Larzac. Là, je fais la connaissance d'un jeune chercheur. Il me dit qu'il a été chargé d'études à la Direction régionale du travail de Lyon et qu'il vient de laisser son travail. Son poste est libre et je pourrais être candidat pour le remplacer. Dès mon retour sur Lyon, je pose ma candidature. Après un entretien, elle est acceptée. Je commencerai le 15 novembre. Pendant plus de 22 ans, je serai donc chargé d'études puis chargé de mission dans un service d'études du ministère du Travail. Ce type d'emploi a été parfois décrié par certains universitaires. En fait, c'est un poste d'observation extraordinaire pour celui qui sait s'en servir. Par un seul coup de téléphone, il est possible d'avoir un entretien avec n'importe quel chef d'entreprise, avec des responsables de services ou de simples chômeurs. Les contacts sont permanents avec les statisticiens. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler dans ce cadre, même si j'ai dû subir le carcan de l'administration, l'incompréhension provisoire de certains directeurs, préoccupés par la production de chiffres plus que par une réflexion un peu théorique. Il m'a fallu lutter pour avoir un espace de liberté, et développer le maximum de contacts avec l'extérieur pour éviter l'enfermement dans la structure. J'ai ainsi traversé toute la crise. C'était un moment difficile parce qu'il fallait s'occuper des chômeurs et des entreprises en difficulté. Mais cette période a été aussi un formidable temps de réflexion, d'invention et de création. C'est pendant la crise que la société a fabriqué son avenir pour de nombreuses années. Il est vrai, le travail n'est pas tout à fait terminé. Il reste encore quelques obstacles importants à franchir.

Un peu habitué à la militance, j'avais au départ quelques préventions à l'égard des patrons.

C'est pourtant chez eux que le service m'a envoyé, dès mes premières semaines. J'ai vite compris que, si je voulais arriver à un résultat, il me fallait dépasser les clichés, sans rien renier de mes options, et considérer les patrons comme des hommes. C'est ce que j'ai fait.

Les résultats ont été immédiats. Ils m'ont fait de nombreuses confidences, dont je ne pouvais tenir compte, par respect pour les personnes. Je n'aurai plus jamais aucune difficulté pour obtenir les informations dont j'avais besoin, à quelque niveau que cela soit.



Etienne Duval

### ■ Les emplois disparaissent

Dès que j'arrive, la crise se dessine. Elle ne me quittera plus jusqu'à mon départ en 1996 ! Au départ, nous pensions que c'était un phénomène passager. Mais le chômage se développait à grands pas. Les emplois fondaient dans toutes les activités de main-d'œuvre. C'est ainsi que la métallurgie, l'industrie du verre, le tissage, la confection, la bonneterie, les cuirs et peaux, l'industrie du bois et de l'ameublement, le papier-carton et même la mécanique ont perdu une grande partie de leurs effectifs. C'étaient en priorité les emplois les moins qualifiés qui faisaient les frais des dégraissages. Je pense en particulier aux ouvriers non qualifiés. Mais lorsque la crise s'accroît, les entreprises n'hésitent pas à se défaire de leur personnel qualifié. Les cadres eux-mêmes ont fini par perdre leurs prérogatives. En réalité, ce ne furent pas uniquement les activités les moins performantes techniquement qui subirent les assauts de la tempête. Les textiles artificiels et synthétiques et les teintures

et apprêts ont presque complètement disparu, parce que le marché s'amenuisait en raison des variations de la demande et des effets de la concurrence.

Heureusement, pendant que les emplois quittaient la grosse industrie, ils revenaient, mais en petit nombre, dans les activités tertiaires. Peu à peu même, ils se sont aussi déplacés vers les activités quaternaires, concernant les services aux personnes (éducation, personnes âgées, etc.).

Pour prévoir et développer une politique de l'emploi, chacun cherchait à construire des modèles qui souligneraient les tendances à venir. Je fus aussi embarqué dans cette voie, en liaison avec le Centre d'Études de l'Emploi. J'ai beaucoup bricolé pour fabriquer mes propres modèles, en tenant compte de plusieurs critères : fabrication, information, organisation, conception et création, commercial, investissement. Il en est sorti près de cinq cents pages, en deux volumes. Cette étude a fait son petit effet, mais mon directeur régional, plutôt pragmatique, m'a fait venir au moment de la notation et m'a dit : « Je n'augmente pas votre note parce que vos études sont trop théoriques. » Fort d'appuis extérieurs, je tape du poing sur sa table. Il est un peu effrayé de mon audace et reprend : « Oui, vous me prenez pour un vieux croûton. » Ce n'était pourtant pas ce que je voulais signifier. C'était une personne que j'appréciais parce qu'elle était très honnête. D'origine protestante, ce directeur avait une conscience surdéveloppée, ce qui l'amenait parfois à être injuste par excès de rigueur morale.

### ■ **Restructuration et marginalisation de la mobilité et des conflits**

Les entreprises ont rapidement réagi pour assurer leur survie. Elles ont joué sur le couple stabilité et mobilité. Il fallait garantir la stabilité à l'intérieur et rejeter vers l'extérieur tout ce qui était trop précaire. C'est ainsi qu'elles se sont concentrées sur leur activité principale et ont marginalisé une grande partie des fonctions secondaires. Elles ont également fait en sorte que les conflits soient rejetés à la périphérie. Les syndicats ont souvent joué ce jeu qui affaiblissait la main-d'œuvre extérieure la plus précaire, pour sauvegarder les intérêts des travailleurs qu'ils défendaient. C'est ainsi que les inégalités se sont développées à grande vitesse, à tous les niveaux. En 1977, j'étais avec une collègue dans un établissement de Rhône-Poulenc, à Grenoble. Nous cherchions vainement les travailleurs temporaires. Finalement, le responsable du personnel nous a avoué : « Dans l'entreprise, vous ne les trouverez pas. Mais vous savez que nous avons, sur place, des entreprises en régie et en sous-traitance. C'est là que travaillent en grand nombre les intérimaires que vous cherchez. »

En l'espace d'une minute, nous avons tout compris. L'hypothèse s'est trouvée entièrement confirmée. Les intérimaires étaient devenus les précaires parmi les précaires.

### ■ **L'aménagement du temps et le mouvement d'individualisation**

L'entreprise, à cette époque, ne jouait pas simplement sur les réductions d'effectifs. Elle travaillait aussi intensément sur les problèmes d'organisation, en s'adaptant à l'évolution des mentalités. En 1981, elle commençait à développer les horaires variables. Il y avait une plage fixe où tous les salariés devaient être présents et des plages variables où chacun avait ses marges de liberté. C'est, à ce moment-là, que j'ai compris qu'il se produisait une véritable révolution. Le travailleur n'était plus simplement un salarié. Il avait aussi ses exigences extérieures dont il fallait tenir compte. C'était le problème du sujet qui était posé. L'enjeu des mouvements sociaux les plus profonds devenait la constitution du sujet. Cette hypothèse s'est largement confirmée par la suite, notamment avec le développement de la décentralisation, qui dialectisait les rapports entre les collectivités locales et l'État et donc entre les problèmes locaux et les problèmes plus généraux.

Dans la réalité pourtant, le déroulement des événements n'était pas aussi serein que nous pourrions l'imaginer. Le lancement des horaires variables pouvait être un moyen de contrôle accru grâce à l'introduction de l'horloge pointeuse et il supposait un minimum de négociation. Or, la situation de crise contribuait aussi à faire fondre les effectifs syndiqués. En conséquence, les syndicats n'avaient plus la représentativité suffisante pour négocier. Ils ne comprenaient d'ailleurs pas toujours les changements sociaux qui se produisaient et restaient parfois sur leurs positions acquises, sans faire preuve d'une grande imagination. Les patrons ont su jouer habilement sur le décalage entre les représentations syndicales et le souhait des salariés. Sachant qu'ils n'avaient pas l'aval de ces organisations, ils faisaient des sondages auprès des salariés. Il s'agissait même parfois d'un véritable référendum. La plupart du temps, les salariés étaient favorables aux horaires variables et les syndicats étaient obligés de suivre.

Ce problème de représentation va contrarier toute l'évolution sociale dans la sphère économique, à tel point que l'entreprise pourra assez facilement développer des systèmes de souplesse, qui favorisent la productivité en pénalisant parfois gravement les individus. Avec l'annualisation du temps de travail, l'équilibre entre les rythmes longs et les rythmes courts est complètement remis en cause. L'utilisation massive des heures supplémentaires, renforcée par l'acquiescement

passif des travailleurs, qui voient augmenter leur rémunération, finit par jouer contre l'embauche de nouveaux salariés. Que dire de la politique du juste à temps, qui supprime les stocks sur place et fait porter le poids des variations d'activité sur les sous-traitants, avec tout le problème des camions qui sillonnent les autoroutes à grande vitesse, pour arriver à l'heure requise ? Peu avant mon départ, nous avons écrit un article avec une collègue, pour dénoncer cette fausse souplesse et indiquer que la croissance n'aurait pas tous les effets que l'on espérait sur l'emploi. La préfecture outragée par notre manque de modération est immédiatement intervenue, à tel point que le Directeur régional a dû interdire la publication. J'ai voulu le mettre à l'épreuve en lui disant que je le publierai dans la presse. Il m'a dit : « Allez-y, faites-le. » J'ai compris qu'il valait mieux ne pas le faire. Mais, à notre insu, un professeur de Sciences Politiques de Lyon, a fait travailler ses étudiants sur le texte que je lui avais innocemment remis. J'ai appris depuis longtemps que ce n'est pas forcément la vérité qui plaît au public. C'est d'abord la provocation. En fait, nous provoquions. Mais nous n'avions pas complètement tort.

#### ■ **La double activité et la recherche d'un espace créatif**

Après avoir réalisé une étude sur les horaires variables, j'ai voulu mesurer la réalité de ce mouvement social qui semblait conduire à la constitution du sujet. J'ai interrogé une quarantaine de salariés en entretiens non directifs. Je me suis alors aperçu que le système de double activité existait et qu'il était ardemment souhaité. L'idée, c'était que l'individu pouvait gagner en liberté si, à côté de son activité principale, il développait une activité secondaire plus personnelle et plus créative. Une dynamique supplémentaire pouvait se manifester dans le jeu possible entre les deux types d'activités. Mais il fallait naturellement réduire le temps de travail. Je crois encore que j'avais raison, mais le Délégué à l'emploi, au ministère du Travail, s'est mis en colère lorsqu'il a lu une étude aussi farfelue. C'était donc un employé de ses services qui s'amusait ainsi ! Ses collaborateurs ne m'ont pas découragé pour autant.

#### ■ **Le temps des expérimentations dans la formation**

Nous attaquions sur tous les plans avec une efficacité sans doute réduite pour tenter de conjurer l'accroissement du chômage. La formation était aussi un de nos angles d'attaque. De grands dispositifs nationaux étaient mis en place et nous faisons des enquêtes pour en voir l'efficacité. J'ai été associé à Philippe Mouy de l'IREP de Grenoble, qui est aujourd'hui vicaire général, pour faire un bilan de ce qui se faisait

en Rhône-Alpes. Assez malencontreusement, on m'a utilisé pour dire tout haut ce que certains pensaient tout bas et pour opérer ainsi de petits règlements de compte. Mais finalement, tout s'est assez bien passé. L'enquête s'est poursuivie sur plusieurs années. J'ai préféré travailler plus en profondeur, en faisant le tour des expérimentations sur la Région. C'est presque un des meilleurs moments de ma vie. Chacun semblait inventer et proposer des formules nouvelles. Des entreprises-école se mettaient en place. Elles donneront naissance à l'alternance en entreprise. Les lieux-ressources, pour les chômeurs, se multipliaient. On s'interrogeait sur le rôle de l'image. Je pense depuis longtemps qu'il existe deux voies pour apprendre et développer l'intelligence : la voie par l'abstraction et la voie par le symbolique. Peut-être faut-il combiner l'une et l'autre. Mais la seconde a ma préférence parce qu'elle ne détruit pas l'imaginaire. Nous émettions également l'hypothèse que l'échec scolaire commençait déjà à la maternelle. Il y avait aussi des fanatiques de l'objet technique : travailler sur le moteur d'une mobylette en le démontant et en le remontant pouvait être un bon moyen de déblocage. Je ne fais qu'énumérer quelques pistes. Il y en avait beaucoup d'autres.

#### ■ **Les chômeurs trinquent : la dégradation en chaîne des zones de stabilité**

En 1985, ATD a interpellé la Direction régionale du travail pour travailler sur les publics les plus en difficulté. J'ai été chargé alors de piloter deux expérimentations : l'une à Saint-Etienne et l'autre à la Duchère. Nous devions former et réinsérer une soixantaine de personnes en grande difficulté. Je ne sais pas si nous avons complètement réussi pour la réinsertion. Il me semble que ce n'était si mal. Mais cette double opération a constitué une sorte de grand miroir pour comprendre ce qui se passait chez le chômeur en difficulté. Nous assistions à une dégradation en chaîne des zones de stabilité. Pour simplifier, je dirai qu'il existe quatre zones de stabilité dans l'individu : la première est liée au logement, la seconde concerne les moyens de subsistance, la troisième le système relationnel et la quatrième l'image de soi. Il suffit qu'un traumatisme atteigne gravement l'une des zones de stabilité pour que toutes les autres soient atteintes. L'homme ou la femme divorcent. Ils perdent leur emploi, ne peuvent plus payer leur loyer et finissent par se détester eux-mêmes. À ce niveau, la personne en vient à tourner à l'envers. Mais comprendre ce mécanisme, c'est aussi pouvoir redresser la barre. Le processus inverse doit être possible : opérer une restauration en chaîne des zones de stabilité, en agissant sur une zone stratégique.

Pour donner une idée de ce problème, je vais raconter l'histoire d'une famille touchée par la



crise. Marie-Claude travaille avec son mari menuisier. Lorsque leurs affaires étaient prospères, ils avaient acheté une superbe maison en pleine ville. Soudain, la conjoncture devient plus difficile. Il faut se résoudre à fermer l'atelier. Les dettes grossissent chaque jour car aux droits des créanciers s'ajoutent les remboursements des emprunts qui ont permis l'achat de la villa. Dans un cadre de vie apparemment somptueux, une nouvelle histoire s'ébauche. Chacun doit se résoudre à chercher du travail de son côté. Mais Marie-Claude, d'origine italienne, n'a pas de formation. Sa fille est pourtant professeur d'université, en Italie. Le cauchemar succède aux soucis. Le vis à vis des soirées est de plus en plus insupportable ...

### ■ **Un événement personnel qui transforme ma méthode de travail**

En 1986, je m'aperçois que je n'entends pas de l'oreille droite. Je fais tout ce que je peux pour la récupérer. Rien n'y fait. Je me dis que je dois être infirme de naissance ! Un jour, une collègue de travail, avec qui je parlais souvent, me raconte des choses désagréables sur une autre chargée d'études. J'essaie de ne pas trop prêter l'oreille à son discours. J'ai remarqué que les femmes sont parfois un peu dures entre elles. Elle me dit alors : « Tu n'entends pas ? » Je lui réponds : « C'est vrai, je vois tout mais je n'entends pas tout. » Là-dessus, je pars au centre commercial de la Part-Dieu. Tout à coup, un coup de fusil m'ouvre l'oreille. Ébloui, je regarde au-dessous de moi et je vois de petits enfants qui font du pédalo sur une petite pièce d'eau. Or nous appelions « en bas » la maison des grands-parents. Très rapidement, je prends conscience qu'il y avait une mauvaise entente entre ma grand-mère et mes parents au moment de ma naissance. Elle s'était insidieusement introduite en moi. Mes parents quitteront la maison des grands-parents trois mois plus tard. Je savais que l'oreille droite représentait la féminité de mon père, par mes expériences graphologiques ! Par une petite enquête, je me suis aperçu que cinq de mes frères et sœurs (sur huit) ont aussi des problèmes à l'oreille droite. Ces choses sont un peu mystérieuses ! Je leur raconte quand même mon expérience. Toujours est-il qu'elle m'a complètement transformé. J'étais très visuel. Je me suis mis à écouter. Désormais, je ferai toutes mes études ou presque en entretiens non directifs. Je n'ai plus besoin de réfléchir ! Tout m'est donné dans le discours des autres. On n'imagine pas comment les gens peuvent être intelligents, quel que soit leur niveau ! Souvent même, ceux qui sont au plus bas de l'échelle sociale manifestent plus d'intelligence que ceux qui sont haut placés parce qu'ils n'ont rien à défendre. Encore faut-il réellement écouter et ne pas projeter sur autrui ses propres images. Depuis cette époque, je me

rends compte que nous sommes presque tous enfermés dans nos images.

J'ai même perfectionné la méthode d'écoute en associant l'écriture à la parole. J'écris tout ce qui est dit devant la personne qui parle. Cela renforce mon écoute et celle de l'autre. La parole joue entre nos deux écoutes. Il me semble qu'elle devient écriture. Elle pourrait être cette écriture intérieure, qui précède la parole.

### ■ **La décentralisation**

Nous sommes en 1987. La loi sur la décentralisation a complètement transformé le jeu des acteurs. Dans de nombreux domaines, l'État doit sans cesse composer avec les collectivités locales, mairies, conseils généraux et conseils régionaux, pour mener une politique qui tienne compte des particularités locales. C'est un progrès considérable, mais il est dommage que les régions ne correspondent pas toujours à des zones culturelles très identifiées. La France très jacobine a longtemps contrarié les cultures locales. Il est difficile aujourd'hui de revenir complètement en arrière. Et pourtant, si l'on veut donner corps à cette dynamique qui vise la constitution du sujet, il faut bien redonner consistance aux communautés locales. Pour une bonne part, le sujet se construit dans l'espace qui lie et oppose, en même temps, les communautés (cultures locales) qui privilégient les racines et la société plus orientée vers un projet global. En tout cas, en 1987, la décentralisation donne du fil à retordre à l'État, qui n'est pas habitué à partager le pouvoir. Le ministère du travail lance une étude sur l'aide des collectivités locales aux chômeurs. Je suis chargé de travailler sur la Région Rhône-Alpes. Cette recherche s'avérera extrêmement compliquée mais elle permettra cependant d'obtenir des résultats. La région n'est pas prise en compte. Ce sont seulement les municipalités de plus de dix mille habitants (en tout, une soixantaine) et les conseils généraux qui nous intéressent. Les aides sont très éparpillées et commencent à peser très lourd sur les budgets locaux. Il faudrait plus de concertation et opérer des regroupements. Un revenu minimum pour tous semble s'imposer. C'est l'intuition du RMI qui commence à prendre forme. Il sera mis œuvre deux ans plus tard par Michel Rocard.

### ■ **Les jeux olympiques ou le grand boom de la Savoie**

La crise n'est pas finie, mais une grande fête se prépare en Savoie : ce sont les Jeux olympiques d'hiver sur Albertville et sur toute la Tarentaise. Le préfet et les acteurs locaux commencent à s'agiter, plusieurs années à l'avance. Le ministère du Travail lui-même intervient. Madame Joint-Lambert, inspectrice des affaires sociales, presse le directeur départemental du travail de faire

quelque chose. Il faudra accueillir les nombreux visiteurs et prévoir les emplois nécessaires. De son côté, le directeur départemental veut utiliser les Jeux pour redynamiser la politique locale de l'emploi et de l'insertion. C'est une période exaltante. On me demande de faire une étude pour déterminer quelles seront les qualifications indispensables. C'est un peu une gageure. Les qualifications sont des plus variées. Il faut interroger de nombreux employeurs. L'ANPE locale veut bien apporter sa contribution, mais, au dernier moment, elle me laisse tomber, pour des raisons que j'ignore encore. On fait du bricolage avec le lycée technique de Moutiers. Ce sont les plus grands élèves, qui iront faire les enquêtes dans les différentes stations olympiques de Tarentaise. Finalement, avec l'appui des uns et des autres, l'étude sortira. J'espère qu'elle a servi à quelque chose. Les Jeux olympiques ont eu lieu, la saison d'hiver a été très bonne. Il n'y a pas eu de scandale du côté de l'emploi...

### ■ **L'insertion : le RMI ne suffit pas**

Le RMI est une initiative intéressante. Il permet d'éviter les plus grandes dérives de la pauvreté. Les plus pauvres, lorsqu'ils se font connaître, sont assurés d'un revenu minimum de 2500 francs environ. Mais il y a aussi le mot insertion. La loi, sur ce point, n'est pas très claire et les conceptions du législateur sont floues, reflétant les hésitations d'un certain nombre sur les contraintes à imposer, au-delà de l'aide financière, pour qu'il y ait un réel contrat d'insertion. ATD profite de l'occasion pour suggérer l'idée d'une grande expérimentation au bénéfice des populations les plus marginalisées. Le directeur régional, qui souhaiterait que je mette plus en avant ma qualité de Dominicain, trouve que je suis tout à fait désigné pour une telle initiative sociale. Je ne dis pas non, sans être, pour autant, tout à fait consentant. Je dois partager le pouvoir avec le responsable régional d'ATD, que j'estime beaucoup pour son dynamisme. Mais je ne me sens pas complètement à l'aise avec l'idéologie du mouvement, qui vise l'implication des acteurs de l'administration au plus haut niveau. Je crois que le risque est de court-circuiter les initiatives de la base pour obtenir un résultat plus rapide et une efficacité de plus grande ampleur. Mais, à vouloir aller très vite et à viser trop haut, on peut finir par perdre du temps et de l'argent. Le budget est d'ailleurs très élevé, puisqu'il se monte à 13 millions de francs, versés par l'État et les collectivités locales. La durée aussi me pose problème. Elle est de trois ans. Je trouve qu'elle est adaptée pour certains mais qu'elle est beaucoup trop longue pour d'autres. Lorsqu'on veut réinsérer un public défavorisé, il faut viser le déclic. Et le déclic, qui permet de repartir, peut se faire en trois mois. Pourquoi laisser dans un dispositif lourd des personnes, qui n'ont plus rien à y

faire ? Bon gré, mal gré, je m'aventure à piloter à deux la grosse machine, basée à la SEPR (Société d'enseignement professionnel du Rhône), que nous mettons en place. Nous sommes aidés par cinq catalyseurs, qui serviront d'interface entre les organismes de formations, les entreprises et les stagiaires. C'était une formule que nous avons testée au cours des expérimentations précédentes sur La Duchère et Saint-Etienne. Un revenu, à peu près égal au SMIC, est assuré à chacun. Lorsque je vois arriver les 70 candidats, je suis effaré par les cas difficiles qu'il nous faudra accompagner. Et pourtant, curieuse constatation, ce ne sont pas ces personnes inquiétantes, qui ont le moins bien fonctionné, au contraire. Ceux qui étaient tombés au fond du trou avaient plus de possibilité pour s'en sortir que ceux qui se cramponnaient pour éviter de tomber. Par contre, les alcooliques, plus que certains drogués, ont posé des problèmes que nous n'arriverons pas à résoudre. À midi, beaucoup n'étaient plus en état de fonctionner. Tout finira par se passer à peu près correctement et presque avec les honneurs, mais je suis définitivement contre des dispositifs aussi lourds, qui manquent beaucoup de souplesse. En même temps, je me suis senti coincé, sans avoir le temps de m'adonner vraiment à des études, qui m'intéressaient. Enfin ... j'ai été obligé de faire mon purgatoire, pendant trois ans... Mon directeur régional d'alors, qui n'arrivait pas à me maîtriser, devait être relativement satisfait de m'avoir ainsi cadré, sans l'avoir prévu !

### ■ **L'espace intermédiaire**

J'allais l'oublier, pendant mon purgatoire, je suis tout de même arrivé à me faire plaisir. Pour avancer sur la compréhension de l'insertion, j'ai réuni un groupe de sept personnes très motivées et très expérimentées. Nous devions parler de la dynamique de l'insertion, sans beaucoup plus de précision. L'hypothèse de départ était la suivante : les idées nouvelles, celles qui permettent de changer les problématiques et d'atteindre plus sûrement les résultats que nous cherchons sont déjà présentes dans les esprits et dans les groupes avant que nous en ayons conscience ; tout le problème est de les faire jaillir de la source où elles restent enfermées, de les faire émerger de l'inconscient, qui les retient provisoirement prisonnières. C'est encore la méthode non-directive qui allait nous servir avec la conjonction de l'écriture. C'est moi, qui, comme à l'accoutumé, ai pris le stylo. Le groupe lyonnais s'est réuni six ou sept fois, pendant deux heures environ. Un peu après, j'ai fait fonctionner un groupe, en partie identique, avec des marginaux de l'Ardèche. Le résultat fut prodigieux et inattendu. Tout se cristallisait autour de l'entre-deux, que nous avons appelé « espace intermédiaire ». C'est là qu'il fallait agir, parce que l'espace intermédiaire

est le lieu de toutes les dynamiques. Cet entre-deux est multiple : entre l'intérieur et l'extérieur, entre le même et l'autre, entre l'individu et le groupe, entre le passé et l'avenir, entre soi et soi. Les exemples sont les plus divers. Un ami me parle de ce petit îlot où viennent se reposer les oiseaux. Les aménageurs n'y prêtent aucune attention. Dans un quartier populaire, le café constitue parfois un espace de transition exceptionnel. C'est un lieu chaleureux où les langues se délient, un lieu neutre qui met chacun à égalité, qu'il soit ouvrier ou chef d'entreprise. Les nouvelles se colportent ici avec une rapidité extrême. Les échanges avec l'étranger deviennent faciles. Des réseaux se constituent, qui multiplient les possibilités de relations. On vient y discuter de projets, conclure un contrat ébauché ailleurs. Par une sorte de magie incompréhensible, les choses peuvent se faire et se défaire avec une facilité déconcertante. Certaines personnes, peu suspectes d'attrait pour la boisson, ne laisseraient pas passer un dimanche matin sans venir puiser dans ce lieu une nouvelle énergie pour la semaine ou goûter la joie de rencontres imprévues. J'ai souvent utilisé le bistrot pour réfléchir et rédiger. Les idées viennent ici beaucoup plus vite que dans un bureau froid et ouvert à toutes les discussions de collègues désœuvrés. Le marché est également un lieu de rencontres et de transition peu commun. Sur Lyon, la Croix-Rousse est un quartier très apprécié parce qu'il est, entre les « Pentes » et le « Plateau », un très vaste espace intermédiaire, animé par d'immenses cafés où toutes les populations et toutes les générations se mélangent et par le grand marché, qui fonctionne six jours sur sept, à l'ombre des grands platanes du boulevard. Dans les grandes cités de la banlieue, les cafés ont disparu, la joie de vivre aussi.

Il faudrait aussi parler de l'espace de la colère ! « La fonction de la colère, c'est de rompre quelque chose pour aller vers autre chose. »... À chacun d'imaginer ses propres espaces intermédiaires. Mais une fois encore, une précaution s'impose : marcher sur ses deux jambes et avoir un pied dedans et un pied dehors.

### ■ La politique des quartiers, qui butte sur les problèmes culturels

La politique des quartiers est une vieille histoire. Elle date de 1981, après les violences de Vénissieux. À la direction régionale du travail, on ne sait pas trop qui s'en occupe. Vers 1985, le directeur régional me télécommande aux réunions de la préfecture. J'y vais administrativement en traînant les pieds. Un jour, nous sommes une trentaine d'intervenants. Chacun doit donner son avis. Je ne m'attendais pas à cet interrogatoire en règle. Le secrétaire général des affaires régionales de la préfecture finit par s'adresser à moi ; « Alors, vous, Monsieur Duval, qu'en

pensez-vous ? – Je suis d'accord avec ceux qui viennent de parler. – Comment, vous n'avez pas d'avis personnel ? » Je ne réponds rien. J'ai droit à un sermon devant tous les autres. C'est la honte. Je jure, en mon intérieur, que l'on ne m'y reprendra pas. Depuis ce jour-là, j'ai pris au sérieux ma participation à la politique de la ville régionale, pendant une dizaine d'années. Mais, en fait, sans le vouloir, j'ai eu ma petite revanche. Deux ans plus tard, le fameux secrétaire général des affaires régionales, que j'appréciais malgré tout, oublie d'envoyer des documents que je lui avais transmis pour une cinquantaine de mairies. Je finis par le rappeler à l'ordre. Il doit s'excuser. Nous sommes quittes désormais.

Mes participations ont été multiples : des études de documents, de nombreuses réunions et visites de quartiers, la constitution d'un gros dossier sur les problèmes d'emploi, une étude agrémentée de contes, avec les réactions de professionnels et d'habitants, et publiée par Denis Jeanson. Enfin une étude un peu plus importante, concernant la répercussion des mesures sur les quartiers. La politique des quartiers est passionnante, mais elle est aussi un casse-tête. Il y a un problème culturel avec les Maghrébins et plus spécialement les Algériens, qui n'a pas été réglé. On fait mine de pas le voir. Je me souviens d'une réunion avec le délégué interministériel à la politique de la ville. Je donne mon sentiment. Je sens qu'il me prend pour un sympathisant du Front National. Il fera, plus tard, amende honorable, en me félicitant pour une étude que je lui avais adressée. J'aime beaucoup les Algériens, mais je dois reconnaître qu'ils ont un problème d'identité. Ils ne savent pas toujours qui ils sont, ignorant leurs propres racines parce qu'elles ont été trafiquées par le pouvoir en place. Il faut dire aussi que le racisme est très manifeste, à leur égard, à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne l'emploi. Mais chacun doit faire un bout de chemin. Il y avait, à La Saulaie, quartier de banlieue où j'habitais, un jeune Tunisien, qui a fini par être expulsé. Après des vols de fruits au comptoir d'une épicerie, il a fait de la prison, très jeune. Et, de fil en aiguille, contaminé par l'atmosphère carcérale, il a fini par commettre des délits beaucoup plus graves. Un jeune Algérien, qui était son ami et deviendra éducateur, a eu une réaction qui m'a étonné. Il a dit que les travailleurs sociaux essayaient toujours de le comprendre. Mais ils n'ont jamais décidé de lui donner un bon coup de pied dans le derrière pour le faire réagir et susciter une prise de conscience. Je pense qu'il avait raison.

Une des expérimentations les plus intéressantes, que j'ai pu analyser, s'est faite à Oyonnax, grâce à deux femmes chargées de mission. Elles ont décidé de mettre l'habitant au centre et de lui donner la parole avec toutes les conséquences que cela pouvait avoir. On s'est alors

aperçu que les administrations y avaient établi leur état-major et qu'il était très difficile de les en déloger. La ténacité des deux femmes a tout de même permis d'avancer. Puis le découragement est arrivé et les choses ont dû reprendre leur cours habituel. L'État, de son côté, a tout de même progressé. En région Rhône-Alpes, il s'est beaucoup rapproché du terrain, en instituant des « délégués État », qui fonctionnent comme des mesureurs, en faisant des aller et retour continus entre le quartier dont ils sont responsables et la préfecture. C'est ce qui m'avait amené à mettre en tête de mon rapport le passage de l'Apocalypse suivant : « *L'ange qui me parlait tenait un roseau gradué, en or, pour mesurer la ville, avec ses portes et son rempart. Cette ville dessine un carré : sa longueur est égale à sa largeur. Il la mesura donc à l'aide du roseau, soit douze mille stades. Longueur, largeur et hauteur y sont égales. Puis il mesura le rempart, soit cent-quarante-quatre coudées. L'ange mesurait selon une mesure d'homme* » (Apoc.ch.21, v.15-17). Je voulais indiquer que l'homme est au cœur de la mesure. Même dans l'administration, les gens aiment ce genre de référence, parce qu'ils ont besoin de rêver.

### ■ Le routard de Thaon

Un jour, la personne qui accueille le public à la direction régionale du travail m'appelle. J'arrive. Il n'y a qu'un clochard. Il se lève et se présente : « Je suis Daniel Luder. Je suis au RMI. Vous avez écrit un article sur le sujet. Je voudrais savoir ce que vous pouvez faire pour moi. » Je suis intrigué. Je l'invite à me suivre dans mon bureau. Il est clochard et vit effectivement dans un « squatt ». Apparemment, il ne doit pas se laver souvent. Tous les jours, il se rend à la bibliothèque municipale et s'informe sur tout ce qui peut l'intéresser. Il est tombé sur une revue que publie la direction régionale. Son audace me ravit et je veux lui donner sa chance. Nous sommes en train de mettre en place, avec ATD, le dispositif d'insertion pour personnes en grande difficulté. J'envoie mon clochard chez un des catalyseurs, chargés de recruter. Je prends soin de passer un coup de fil. Il est accepté. Notre clochard part en flèche et veut tout révolutionner. On lui trouve un logement. Il héberge un autre clochard. Il fait un stage dans un lieu d'accueil. Tout paraît bien se passer. Mais, au bout de trois mois, il disparaît sans laisser d'adresse. Nous ne savons pas ce qu'il est devenu. Six mois plus tard, je reçois un coup de téléphone : « Ici, Daniel Luder. Je suis employé par la mairie de Thaon-Vosges pour monter une déchetterie. J'ai, avec moi, plusieurs RMIstes dont je dois m'occuper. » Je peux vérifier qu'il ne m'a pas raconté de salades. Cette nouvelle m'enchanté. Six mois, plus tard, encore, il disparaît à nou-

veau. Les responsables de la mairie craignent pour sa sécurité. Il avait des histoires avec les Gitans, à propos de la déchetterie. La mairie de Thaon me passe des coups de téléphone réguliers pour savoir si je n'ai pas de nouvelle. Le temps passe et mon Luder finit par réapparaître à Lyon. Il s'excuse. Je lui donne l'absolution ! Pour le maintenir en alerte et lui permettre d'avancer, je lui propose d'écrire sa vie. Il prend la proposition au sérieux. Et je vois défiler les chapitres à grande vitesse sur mon bureau. C'est très intéressant parce qu'il est témoin de nombreux événements. Il commence par faire mai 1968, milite avec les anarchistes. - Il m'achètera le livre de Stirner : « L'unique et sa propriété ». - Il sillonne toute la France, part en Italie et puis gagne le Liban. Il pense avoir des racines juives. Son père est allé en camp de concentration. Dans la plaine de la Bekkaa, il est fait prisonnier par les Syriens, qui l'envoient huit mois en prison. Il continue à chercher ses racines et finalement aboutit dans un kibboutz israélien. La vie est plutôt agréable. Mais il y a une attaque des Palestiniens. Le voilà blessé. Ses hôtes le renvoient en France. Et c'est ainsi qu'il s'est retrouvé à Lyon. Nous ferons un assez long chemin ensemble... C'est lui qui m'ouvrira sur le monde des clochards.

### Sites et blogs sur internet

Blog d'Étienne Duval

<http://mythesfondateurs.over-blog.com/>

Sorte d'agora philosophique sur internet

Blog sur les sculptures de Patrick Vion

<http://patrickkvans.canalblog.com/>

Mythes fondateurs

<http://etienneduval.perso.neuf.fr/mythesfondateurs/>

Mythes et pensée

<http://etienneduval.perso.neuf.fr/>

Café philosophique

<http://etienneduval.perso.neuf.fr/cafephilosophique/>

Groupe de la parole

<http://etienneduval.perso.neuf.fr/groupeedelaparole/>



# André Roubert

Né le 16 janvier 1928

Ingénieur chimiste,  
diplômé du CESI, 1949

Sté électrochimique d'Ugine,  
à Moutiers (73), Labo contrôle et  
recherche, 1950-1953

Omnium Terres Activées,  
Marnia (Algérie), chef de labo,  
puis chef de fabrication, 1954-1962

CFPI (Cie Française de Produits  
Industriels), Gaillon (27),  
chef d'atelier, 1962-1965

Rhodiaceta, Roussillon (38),  
chef d'équipe préparation  
et filature en 4x8, 1965-1971

Montefibre, Saint Nabord (88),  
chef d'entretien textile, 1972-1975

Sonic, pour le compte de  
Creuzot-Loire, Mostaganem,  
Chef d'entretien, 1976,

SONACOME, pour le compte de RVI,  
Rouiba (Algérie),  
chef des méthodes, 1977

Formation d'inspecteur du travail,  
au titre du recrutement  
de syndicalistes, 1978

3<sup>e</sup> section de Créteil, 1979-1983

2<sup>e</sup> section de Bourg-en-Bresse,  
1984-1988,

Directeur adjoint à Lyon, 1988-1992

En retraite le 15 janvier 1992

## Pourquoi et comment je suis devenu inspecteur du travail

Ingénieur chimiste, spécialiste de gestion d'entreprise, j'ai travaillé 27 ans dans le « privé » militant de la CFDT depuis Mai 68. Travaillant comme chef d'entretien à la Sonacome, construction de camions et cars à Rouiba (Algérie), j'ai appris en 1976 qu'un concours spécial était ouvert afin de recruter des inspecteurs du travail. Pour s'inscrire, il fallait justifier d'une importante connaissance de l'industrie. L'ap-

partenance à un syndicat était souhaitée.

Depuis tout jeune, j'aurais préféré faire du « Droit », plutôt que des « Maths ». Donc, mal dirigé je me suis trouvé par hasard à l'école de chimie. J'ai toujours eu envie de défendre le plus faible contre le plus fort. Pour postuler à ce concours spécial, j'ai envoyé une lettre expliquant mes motivations. J'avais alors 49 ans. Il paraît que sur un grand nombre d'inscrits à ce concours spécial, très peu avaient été acceptés.

J'ai ensuite passé une journée avec un directeur régional du travail à Nancy. J'y ai subi un véritable « oral ». Puis ensuite différentes convocations à la R.G., à la médecine du travail... Enfin, début Janvier 1977, j'apprenais que j'étais reçu comme stagiaire à l'inspection du travail, je devais me présenter le 1er Mars à la direction départementale du travail de Saint-Étienne pour un stage de deux mois. Contrairement à ce que certains croient, en changeant de métier, j'ai perdu près de la moitié de mon salaire. Mais j'avais choisi ce que je voulais.

J'ai passé une semaine dans chaque service, y compris l'A.N.P.E., l'A.F.P.A., l'agriculture, les transports... Le 2 Mai, je débutais ma forma-

tion à l'Institut du travail situé à Bagnolet. L'Institut du travail venait de brûler, et nous étions installés dans des locaux prêtés par la Sécurité Sociale. Les documents mis à notre disposition sentaient encore le brûlé. Même le code du travail avait les pages toutes roussies. Nous étions une quinzaine pour cette formation, la moitié venant du concours spécial, l'autre moitié étant des contrôleurs promus en « interne ».

Nous y sommes restés une dizaine de mois. Des contrôles de connaissances nous permettaient de nous situer. Tout s'est bien passé. Puis est arrivé le moment de nos affectations, J'ai pris le poste d'inspecteur à Créteil, libéré par un inspecteur qui partait au ministère.

J'ai fait connaissance de mon directeur départemental et de l'inspecteur que je remplaçais. Mon installation a été très rapide dans un établissement tout neuf. La section comprenait deux contrôleurs et deux secrétaires. J'avais en charge Créteil et le Sud du Val-de-Marne.

### ■ Mon premier accident du travail.

J'avais à peine une semaine de service dans ma section. J'avertissais ma secrétaire de l'usine ou du chantier dans lequel je me rendais (les téléphones portables n'existaient pas encore). Cette dernière m'appelle alors que j'étais en visite et me fait savoir qu'un accident du travail venait de se produire et qu'on demandait ma présence sur place de toute urgence (les pompiers appelés lors d'accidents avaient pour consigne de prévenir l'inspection du travail.



André Roubert

Arrivé de toute urgence sur le chantier (une tranchée creusée au bas d'une route), je constate la présence de voitures de pompiers, de police...). Après avoir présenté ma carte de service, je constate qu'une tranchée d'environ 20 mètres de longueur, plus de deux mètres de profondeur, et environ un mètre de largeur venait de s'écrouler sur environ huit mètres. Deux ouvriers étaient ensevelis, et un troisième survivait. On ne voyait que sa tête, que deux pompiers essayaient de dégager.

Avec la police, j'ai pu faire les constatations d'usage : la tranchée n'était pas protégée. Je me suis fait communiquer l'état civil des ouvriers ainsi que celui de l'employeur. J'avais en tête le texte du décret du 8-janvier-65 concernant les chantiers du bâtiment. J'ai signalé à l'employeur qu'il y avait infraction à ce fameux décret et que par courrier, il serait informé des suites. J'ai rédigé dans les jours qui ont suivi un procès-verbal qui a été transmis au parquet. Je sais que l'employeur a été condamné. Il a fait appel...

Tel a été mon premier accident grave. J'en ai tiré plusieurs enseignements : sur les chantiers, le décret du 8 janvier 65 doit être appliqué à la lettre. Les salariés sont heureux que l'inspecteur du travail relève un procès-verbal. Souvent le syndicat se porte partie civile. Le parquet classe hélas de nombreux procès-verbaux. En général, quand il y a un décès, l'affaire va jusqu'au bout.

### ■ **Ma première grève.**

J'arrivais en général au bureau tôt le matin. Vers 8 heures, par un coup de téléphone d'une usine de Villeneuve le Roy, un délégué du personnel me dit que les ouvriers étaient en grève, et que le secrétaire du comité d'entreprise demandait ma présence. Je me présente donc dans cette usine de construction de pièces détachées pour automobiles et motos. Elle comprend une centaine de salariés.

Après avoir vu les membres du personnel, j'ai contacté le staff de la direction. Le litige portait sur un refus de la direction d'accorder au personnel une augmentation substantielle de salaire. Les discussions ont duré plusieurs jours. Je rencontrais le personnel, puis la direction. Puis de temps en temps, réunion générale. J'assistais alors à des échanges de paroles plus que vigoureux.

Enfin au bout d'une semaine, un « protocole de fin de grève », préparé par les délégués des salariés a été accepté et signé par la direction. Ils obtenaient une augmentation moindre que ce qu'ils demandaient, mais avaient trouvé un arrangement pour récupérer les heures de grève. J'ai réalisé l'importance qu'avait un inspecteur du travail pour arriver à concilier deux avis totalement différents. Notre travail de conciliateur est très important. Il faut être à l'écoute de chacun, puis ensuite décider.

J'ai eu à résoudre d'autres grèves. J'ai enquêté sur de très nombreux accidents de travail. J'ai relevé des entraves contre les délégués du personnel. J'ai également conseillé des salariés ainsi que des employeurs. Le travail d'un inspecteur du travail est considérable mais tellement exaltant. Les quinze dernières années ont terminé de façon idéale ma carrière professionnelle.

Le 20 juin 2006  
**André Roubert**

# Jean-Pierre Mattei

Né le 20 juin 1929 à Porto-Vecchio

Brevet élémentaire et baccalauréat

Secrétaire administratif au Maroc  
1952-1961

Service de l'Emploi et FPA, 1961-1965

Contrôleur du travail en section à Lyon  
1965-1976

Chef de section, 1975-1976

Inspecteur du travail à Lyon  
1976-1987

Directeur adjoint à Versailles  
1987-1990

En retraite le 1<sup>er</sup> février 1990

## De l'administration civile au Maroc aux services du travail du Rhône

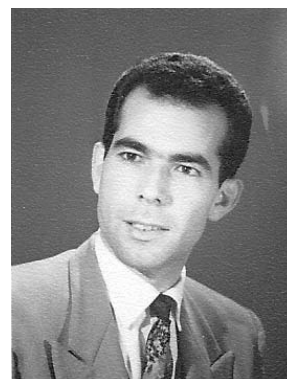
### Le Maroc

À mon arrivée à Lyon, au mois de juillet 1961, je venais à peine de franchir le cap de la trentaine. J'étais marié et père de deux enfants, Patrick et Bernadette, âgés respectivement de cinq ans et d'un an, tous les deux nés au Maroc où avec mon épouse, institutrice, nous venions de passer une dizaine d'années. En effet au début de l'année 1952, alors que le Maroc était encore placé sous le régime du protectorat français, j'avais intégré, en qualité d'agent de la fonction publique de catégorie C, le service des « Affaires indigènes », rattaché à la direction de l'intérieur de l'administration marocaine. Les attributions de ce service n'étaient autres que celles qui sont dévolues au ministère de l'intérieur, dénomination d'ailleurs recouverte en 1956 par l'État marocain après l'obtention de son indépendance.

Missour, le premier poste que j'ai occupé au mois de janvier 1952, était situé à environ 300 kilomètres au sud de Fès, dans un écrin de verdure enfoui dans la steppe. Son accès n'était possible que par une piste cahoteuse. Le bureau des « Affaires indigènes », l'équivalent d'une sous-préfecture, était dirigé par un officier de l'armée française en service détaché. Au même titre que les deux autres fonctionnaires français en activité à Missour, je bénéficiais d'un logement administratif. En l'absence de toute formation préalable, dont le principe même n'était pas envisagé, j'ai dû, petit à petit, acquérir empiriquement les plus élémentaires notions et connaissances nécessaires au traitement des tâches que j'énumérerai sommairement dans la suite de ce récit.

Environ deux ans plus tard, au cours de l'année 1954 et après avoir été titularisé, j'ai été affecté au nord de Fès à la circonscription de Contrôle civil de Karia-Ba-Mohamed qui avait à sa tête un contrôleur civil français dont la formation était

équivalente à celle qui sera ultérieurement dispensée à l'E.N.A. À titre indicatif, les deux dénominations « Affaires indigènes » et « Contrôle civil » faisaient référence à la notion de classement en zone d'insécurité ; Missour étant réputé se situer dans cette zone.



Jean-Pierre Mattei

À Karia-Ba-Mohamed, tout comme à Missour, je bénéficiais d'un logement de fonction. La petite ville, sympathique et accueillante, était située dans une région essentiellement agricole. Plusieurs localités, dont certaines situées à une centaine de kilomètres, étaient rattachées au chef-lieu de la circonscription.

Au mois de février 1956, après une longue période trouble durant laquelle se produisirent des événements sanglants, le Maroc recouvrait son indépendance. Sur le lieu d'affectation qui était le mien, je continuai avec les autorités marocaines à exercer mes fonctions de chef de bureau qui, à quelques variantes près, étaient identiques à celles que j'avais exercées précédemment à Missour et qui, pour l'essentiel, étaient les suivantes :

- gestion financière et comptable des dépenses de plusieurs postes budgétaires, dont les recettes provenaient aussi bien du budget général de l'État que de ceux des collectivités locales, à savoir les communes rurales ;
- régie comptable en recettes et en dépenses, en vue du financement de divers travaux (rouliers notamment) d'intérêt général ;
- gestion financière de deux associations à but non lucratif à caractère à la fois social, écono-



mique et de bienfaisance au profit des agriculteurs (fellahs) ;

- collecte des impôts sur le revenu des personnes physiques pour le compte de la recette des impôts, dans des localités éloignées des bureaux administratifs ;
- gestion administrative du personnel des services au nombre de plusieurs dizaines, quelquefois implantés géographiquement loin du chef-lieu ;
- secrétariat du Tribunal d'instance local ;
- organisation et fonctionnement du bureau d'ordre (courrier, etc.) ;
- intendance de la maison d'arrêt où étaient détenus des prisonniers de droit commun, mais aussi des détenus politiques et ce en raison des événements liés aux revendications en vue de l'obtention de l'indépendance du pays. Outre les problèmes de sécurité, cette activité comprenait tout ce qui avait trait à l'hygiène des lieux et à la nourriture des personnes en détention dont le nombre variait approximativement entre cent et deux cents.

Au mois d'octobre 1958, après environ sept ans de travail dans les deux bleds cités ci-dessus, j'ai obtenu ma mutation au bureau du personnel du ministère de l'intérieur, à Rabat, alors que j'étais depuis deux ans déjà, lié contractuellement à l'administration marocaine dans le cadre d'une convention d'assistance administrative et technique intervenue entre la France et le Maroc. À ce poste que j'ai occupé pendant un peu plus de deux ans, j'étais principalement chargé du volet « titularisation du personnel auxiliaire des collectivités locales », les communes essentiellement. Il s'agissait là d'un travail répétitif consistant à préparer les nombreux arrêtés de titularisation, en application de textes nouveaux, en prenant en compte les éléments d'état civil, d'ancienneté et de fonction de chacun des agents concernés.

À Rabat, les conditions de vie étaient agréables. Avec nos deux enfants, dont Bernadette qui a vu le jour dans cette ville côtière, nous menions une existence paisible de citoyens, avec les avantages offerts notamment par la proximité de la mer. Cela tranchait nettement avec les conditions d'existence qui avaient été les nôtres, au cours des années précédentes, en matière d'insécurité. À ce sujet, réparant par la même occasion un oubli dans ce qui, ci-dessus, a trait à mon deuxième poste d'affectation, je me dois de rappeler la date du 9 janvier 1956, jour de la naissance à Karia-Ba-Mohamed de mon fils Patrick, alors que le pays qui devait obtenir son indépendance un mois plus tard (février) était en proie à des remous et des agitations diverses ayant fait plusieurs victimes aussi bien françaises que marocaines.

## ■ Retour en France, à Lyon

En 1961, après avoir obtenu ma réintégration en France, le ministère du Travail pour lequel j'avais opté m'a offert la possibilité de choisir, sur environ une dizaine, un département où un poste correspondant à mon grade était vacant. Mon choix se porta donc sur le département du Rhône.

À la direction départementale du travail et de l'emploi, située alors à l'angle du Cours Lafayette et de la rue Molière où je me suis présenté à mon arrivée à Lyon, j'ai été reçu par Suzanne Bercovici qui m'a introduit auprès de M. Domicé, directeur, qui me souhaita la bienvenue et, après un bref entretien portant sur mon passé professionnel, m'a affecté d'office au bureau de placement de la main-d'œuvre étrangère, situé 15, rue du Dauphiné dans les locaux de la « Maison des travailleurs étrangers » rattachée à la préfecture du Rhône.

Je n'avais, à ce moment-là, qu'une connaissance toute théorique et donc imparfaite des attributions des services de l'emploi. Par conséquent, avant de rejoindre l'affectation qui m'était assignée, j'ai été soumis pendant trois mois à un stage de formation aux techniques de placement des demandeurs d'emploi consistant pour l'essentiel à mettre en adéquation les offres d'emploi avec les demandes, travail qui sera ultérieurement dévolu à l'ANPE. J'effectuai ce stage, sous la direction de MM. Chanfrau, Guérini et Laserme, dans les locaux situés alors 20, quai Victor Augagneur, à la suite de quoi je pris possession de mon poste, rue du Dauphiné, non sans avoir mentionné que je devais mon affectation à ce bureau à ma relative connaissance de la langue arabe. Les demandeurs d'emploi étaient en effet tous originaires des pays du Maghreb et principalement d'Algérie. J'avais préalablement été informé par M. Chanfrau des difficultés rencontrées dans ce bureau par mon prédécesseur, notamment pour l'application stricte des textes régissant le contrôle des demandeurs d'emploi percevant les allocations de chômage et soumis à un pointage régulier, ce qui était le cas de la grande majorité des demandeurs d'emploi de ce bureau où les offres d'emploi étaient très insuffisantes par rapport aux demandes. Bien que nécessaire sous l'angle du respect des textes, ce travail répétitif que j'ai effectué pendant un peu plus d'un an et qui m'a valu d'ailleurs quelques désagréments, m'est apparu à l'époque peu valorisant. Je sollicitai donc à la fin de l'année 1962 ma mutation dans un autre service de la direction départementale.

Accédant à ma demande, M. Domicé m'affecta début janvier 1963 à la F.P.A. la formation professionnelle des adultes, au n° 144 de la rue Moncey. M. Rabaud, contrôleur, était alors responsable de ce service chargé du recrutement des stagiaires et de l'organisation des examens

de fin de stage de ceux-ci à l'issue de leur formation dans les différents centres F.P.A. du département, à savoir notamment ceux de Crépieux (métallurgie), St Priest (bâtiment), Villeurbanne (secrétaires de direction), Lyon, O.R.T rue de l'Harmonie (sténodactylos) et St Fons (centres d'entreprises de Rhône Poulenc et St Gobain).

Les locaux de la rue Moncey, que la F.P.A. partageait avec le service départemental gestionnaire du personnel et du matériel, étaient exigus, insalubres et peu fonctionnels. En hiver, le chauffage était assuré par des poêles à bois installés dans des conditions contraires aux règles les plus élémentaires d'hygiène et de sécurité. J'ai en mémoire à ce sujet les plaintes récurrentes de deux secrétaires Mmes Galione et Rossignol, faisant fréquemment état de maux de tête. En été, en revanche, dans ces locaux non climatisés et mal aérés, régnaient souvent des températures très élevées.

Dans ce service, l'accueil des nombreux candidats aux différents stages occupait le meilleur du temps des agents au nombre de cinq. À titre indicatif et sous réserve d'une large marge d'erreur, je pense qu'à cette époque le nombre total des stagiaires en formation, notamment dans les deux centres principaux de Crépieux et St Priest était en permanence de plusieurs centaines, cinq cents ou peut-être davantage.

L'autre volet de l'activité de ce service, à savoir l'organisation des examens de fin de stages, présentait quelques difficultés notamment pour s'assurer de la présence effective des nombreux correcteurs des épreuves, tout au long des non moins nombreuses sorties de stages. Ces difficultés, somme toute relatives, se trouvaient néanmoins tempérées par le caractère solennel que revêtait la remise des diplômes « au nom du ministre du Travail » précédée du rituel petit discours consistant tout à la fois à féliciter les impétrants pour leur succès et à leur souhaiter une entrée ou un retour dans la vie active, l'un et l'autre désormais facilités par l'acquisition ou l'amélioration de compétences dans les domaines propres à chacune des formations.

J'ai mentionné ci-dessus mon option pour le ministère du Travail lorsque, en 1960/1961, s'est posé le problème de mon retour en France. Par mon choix, une fois formalisé, je poursuivais un but qui n'était autre que celui de préparer le ou les concours administratifs en vue de ma promotion professionnelle. J'étais donc en mesure de poser ma candidature aux épreuves du concours de contrôleur du travail, sous réserve cependant d'une préparation appropriée que j'effectuai au moyen de cours par correspondance dispensés d'une part par le C.N.E.D., d'autre part par le bureau des concours rattaché à la DAGPB, la direction de l'administration générale du personnel et du budget à Paris. Cette préparation

étalée sur environ deux ans et effectuée en dehors de mes heures de travail, me conduisit, à terme, à passer avec succès les épreuves du concours de contrôleurs en 1964. Mlle Duret, secrétaire de M. Cooreman, directeur régional du travail de l'époque, avait été chargée par ce dernier de m'annoncer la bonne nouvelle, ce qu'elle fit par un coup de fil à mon bureau de la F.P.A. où j'exerçais les fonctions décrites ci-dessus depuis plus de deux ans et que je devais quitter peu de temps après pour occuper un poste de contrôleur à l'inspection du travail, dans la 9° section à la tête de laquelle se trouvait René Radix, inspecteur (Pierre Taine était son adjoint). La compétence géographique de cette section comprenait alors, outre l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, le 5° arrondissement de Lyon correspondant aux 5° et 9° arrondissements actuels, ainsi que le canton de Limonest.

Après la nécessaire période d'adaptation à mes nouvelles fonctions, tout juste précédée de deux visites en entreprises, en compagnie de MM. Magnan et Ducrot, deux inspecteurs chevronnés de l'époque, je réalisai, qu'au prix d'une volonté tenace et de quelques efforts, j'avais atteint le premier des objectifs que je m'étais assignés. En effet le travail aussi bien de bureau avec la participation active et généreuse de Madeleine Bleton, secrétaire, que celui effectué en extérieur dans les entreprises s'avérait gratifiant. Je découvrais, dans sa diversité, le monde du travail in situ et étais alors mieux à même d'approfondir ma réflexion sur la condition ouvrière.

Dans les locaux de la rue Molière qui hébergeaient alors la majeure partie des services de la direction du travail, dont ceux de l'inspection, les conditions de travail étaient particulièrement mauvaises, notamment par le caractère exigü des bureaux, confinant à la promiscuité. En effet, tout comme pour le personnel des autres sections, nous occupions à trois le même bureau, aux dimensions réduites, rendant ainsi l'accueil des visiteurs particulièrement difficile. Et, à ce propos, je ne saurais passer sous silence les conditions déplorables de l'accueil des visiteurs à la permanence de la direction du travail, assurée, à tour de rôle, par les contrôleurs des sections d'inspection.

À Lyon où avec mon épouse et mes enfants nous résidions et travaillions alors depuis environ cinq ans, la vie, en dehors du temps de travail, était rythmée par des activités bénévoles au sein d'associations à caractère bénévole, par des activités récréatives, par les départs nombreux et répétés à la découverte non seulement de la capitale des Gaules mais aussi du département du Rhône et plus largement de la région Rhône-Alpes où, l'hiver notamment, nous découvriions les joies liées à la pratique du ski de piste et du ski de fond à l'Alpe d'Huez ou à la Cluzaz. Au

nombre des activités bénévoles je me limiterai ici à mentionner l'une d'entre elles, à savoir celle que j'ai exercées, plusieurs années durant, au sein du Conseil de parents d'élèves du groupe scolaire Édouard Herriot, rue Bataille (8°) situé non loin de l'avenue Jean Mermoz où nous habitons. Ma femme enseignait dans cet établissement où mes deux enfants étaient scolarisés. À l'instigation, à la fois, du directeur d'école, Jean Condamin, ainsi que d'un certain nombre de parents d'élèves parmi lesquels figurait Maurice Moissonnier, historien, je me suis largement investi successivement en qualité de membre et de président de ce Conseil, m'obligeant fréquemment à une présence, principalement le soir après mes journées de travail et quelquefois même pendant les week-ends. En gros ces activités concernaient les réunions informelles sur des sujets ponctuels, les assemblées générales annuelles, la projection au sein de l'établissement scolaire au bénéfice des enfants, de films empruntés au C.R.D.P., le centre de documentation pédagogique, les sorties de neige, la participation avec le directeur de l'école aux actions auprès de la mairie de Lyon en vue notamment de l'amélioration de l'accueil des élèves à la cantine et sur le terrain de sport de l'établissement.

Après cette parenthèse relevant de la vie privée comprenant aussi, pour compléter le tableau, nos déplacements en Corse, je reviens à mon activité professionnelle proprement dite. Rythmé par les nombreuses visites des entreprises dont j'avais la charge, le travail au sein de la section d'inspection m'apportait toutes satisfactions. J'avais modestement le sentiment d'effectuer une œuvre utile en direction du monde du travail, en proie à toutes sortes de difficultés.

La direction départementale du travail avait désormais emménagé dans les locaux de la rue du 1° Mars 1943 à Villeurbanne. À la 9° section d'inspection à laquelle j'appartenais, Henri Desos avait succédé à René Radix alors que Madeleine Bleton à la foi catholique inébranlable (mais cependant à mon sens plus dévote que bigote) mais aussi ardente militante syndicale, continuait à en assurer le secrétariat avec maestria.

En 1976, je passai avec succès les épreuves du concours d'inspecteur, suivies de mon admission à l'Institut national du travail, Bd Pasteur à Paris. Mon ancienneté dans le grade de contrôleur du travail, promu chef de section, était alors de 11 ans.

Dans une promotion d'une trentaine d'élèves-inspecteurs, le stage à l'I.N.T. se déroula de la fin de l'année 1976 au début de l'année 1978. À l'issue de ma formation, j'ai demandé et obtenu mon retour à Lyon où un poste d'inspecteur était vacant et où mes enfants poursuivaient leurs études. Entre temps, la direction du travail, avec

René Radix comme directeur avait déménagé, toujours à Villeurbanne, dans un immeuble situé rue de la Baisse. La première section d'inspection dont j'ai eu la charge pendant environ deux ans comprenait le 2° arrondissement de Lyon et le canton de l'Arbresle. Madeleine Bleton, secrétaire et Mmes Eyer et Dulaurens, contrôleurs, en faisaient partie. Par la suite, j'ai été responsable de deux autres sections comprenant respectivement le 6° arrondissement de Lyon plus le canton d'Oullins et Villeurbanne-nord, plus les cantons d'Amplepuis et de Thizy-Cours. Eliane Ginier, dont j'ai apprécié la rigueur dans l'exécution des tâches qui lui incombaient, assurait le secrétariat, rejointe par la suite par Sylviane Galvez.

### ■ Petite histoire d'un conflit du travail

Ce moment de ma carrière me fournit l'occasion de développer un cas d'école se rapportant à un conflit collectif du travail, en faisant appel aux seuls souvenirs que j'ai gardés en mémoire, à défaut des éléments matériels contenus dans le dossier de l'entreprise concernée.

Unité économique de production, l'entreprise peut être considérée comme étant le lieu où s'exercent par excellence des conflits d'intérêt qui tiennent compte de la nature même des acteurs en présence. Il s'agit en quelque sorte du caractère dual de deux éléments ou de deux entités ne poursuivant pas forcément le même but et, conséquemment, ne se trouvant pas toujours en relation d'interaction.

Ainsi, schématiquement, nous avons d'un côté un patron légitimement soucieux de rentabiliser l'entreprise qu'il a créée ou qu'il est chargé de diriger; de l'autre des salariés attachés à la défense de leurs intérêts propres dans le respect des textes réglementaires et/ou conventionnels.

L'entreprise X est située à Villeurbanne. Son activité unique est la fabrication d'une spécialité lyonnaise réputée, la quenelle essentiellement confectionnée à base de farine et de denrées périssables telles que poissons, viandes, œufs et beurre; le produit fini étant obtenu par cuisson dans des bains d'huiles végétales.

De taille moyenne, l'entreprise X relevant de la branche d'activité agro-alimentaire, emploie environ 80 salariés. Son président directeur général est un alerte octogénaire, entouré, pour le seconder, d'un certain nombre de membres de sa famille, dont son épouse remplissant les fonctions de chef du personnel. D'une visite systématique effectuée par mes soins, un an environ avant la survenue du conflit collectif, j'avais gardé le souvenir d'une entreprise dirigée de main de maître par un patron de droit divin. Irascible et jaloux de ses prérogatives. Le comportement hautain caractéristique de la condescen-

dance (paternalisme) ne m'avait pas échappé. Les institutions représentatives du personnel qui auraient dû théoriquement avoir droit de cité à raison de l'effectif de l'entreprise, y étaient en réalité absentes. Ce fait, comme il se doit, était attesté par l'établissement et la production des procès-verbaux de carence tant pour les délégués du personnel que pour le comité d'entreprise.

Ainsi, comme cela est souvent le cas dans les entreprises de taille moyenne, le droit d'expression des salariés était-il inexistant dans l'entreprise. Face à l'attitude paternaliste de leur patron refusant le dialogue qu'ils avaient vainement tenté d'établir collectivement à plusieurs reprises avec lui, les 80 salariés entendant faire valoir leurs légitimes revendications, décidèrent alors d'un débrayage collectif dont le point de départ correspondait à la prise de travail de l'une des équipes chargées de la confection, de la cuisson et du conditionnement des quenelles.

En raison même de l'absence de représentants du personnel, je crois me souvenir de n'avoir été informé de la situation de conflit collectif du travail dans l'entreprise que plusieurs jours après le débrayage. Sous toute réserve, je pense que l'information initiale m'a été donnée téléphoniquement par un représentant du syndicat FO de la Bourse du Travail, qui venait de procéder à la désignation « à chaud » d'un délégué syndical. Celui-ci, fort de ses prérogatives nouvelles, me sollicitait peu de temps après pour intervenir dans un conflit où l'occupation des lieux de travail était une réalité depuis déjà plus de deux semaines.

Le chapitre II du Livre 5 du Code du Travail traite des dispositions générales concernant les procédures conventionnelles de règlement des conflits collectifs du travail. La soumission aux procédures de conciliation étant facultative, les inspecteurs du Travail sont donc fréquemment appelés par les parties en conflit à intervenir comme conciliateurs dans le but de trouver une solution aux problèmes posés et permettre ainsi la reprise du travail.

Le cahier des revendications tel qu'il a été porté à ma connaissance comportait :

- 1°- une demande d'augmentation des salaires du personnel ouvrier;
- 2°- le règlement des heures supplémentaires effectuées par les ouvriers;
- 3°- l'élection du comité d'entreprise.

En l'occurrence, en l'absence de textes régissant les modalités de son intervention, le rôle de l'inspecteur du travail peut présenter des difficultés. Pour agir, il doit en effet être « agréé » par les deux parties. En réalité, je pense que, même si elles se font jour lors des discussions enga-

gées avec les parties en conflit, ces difficultés sont tempérées par le fait que l'inspecteur du travail intervient, dans le cas considéré, en tant que médiateur et non comme décideur. Il doit savoir être à l'écoute des acteurs en conflit, afin de bien appréhender les causes de celui-ci; il doit veiller à canaliser les prises de parole et intervenir avec discernement et de façon opportune afin de remplir au mieux sa mission de conseil en même temps que celle de conciliateur.

Déjà saisi d'une demande d'intervention par le représentant des salariés en grève, il m'appartenait d'entrer en contact avec le chef d'entreprise afin de connaître sa position au regard de la situation conflictuelle que connaissait son entreprise. Je lui ai donc téléphoné pour organiser une rencontre avec lui, en lui laissant le choix du lieu. D'emblée ma proposition a été accueillie froidement mais, conscient de ses difficultés présentes et pouvant difficilement se soustraire à ses obligations, le chef d'entreprise consentit à me recevoir le lendemain dans les locaux de l'entreprise. Je compris par la suite que l'intéressé entendait écarter péremptoirement toute proposition de discussion de « ses affaires » en dehors de ses propres locaux.

L'accueil, le lendemain dans son bureau, a été froid voire glacial, alors que dans la cour de l'usine les salariés qui, depuis plusieurs jours déjà avaient tenté vainement de nouer le dialogue avec lui, attendaient légitimement de mon intervention un déblocage de la situation et, si possible, l'organisation d'une première réunion contradictoire. Je ressentais de la part de cet homme à l'aspect bourru et acariâtre une sorte de rejet de l'« intrus » que j'étais à ses yeux. Du haut de son fauteuil haut perché sur l'estrade de son bureau, il me toisait en tenant des propos peu amènes à l'égard de ses salariés qui, stigmatisant leur comportement mettant en péril la pérennité de l'entreprise, devraient au contraire lui savoir gré de les employer et de leur assurer leur gagne-pain.

À ce stade de la narration, je pense qu'il n'est pas inintéressant de rapporter sommairement les éléments relatifs au cadre dans lequel s'est déroulé ce premier entretien, à savoir le bureau du PDG de l'entreprise, cadre qui sera également l'unique lieu des réunions ultérieures. La pièce, de grandes dimensions, est richement meublée. Le bureau de style est imposant. Aux murs, sont accrochés des trophées et des tableaux de chasse; le responsable de l'entreprise est en effet un habitué des safaris en Afrique Noire. En bonne place, étalé sur le sol, un molosse assure en permanence la garde du maître des lieux.

À la fin de notre entretien, j'ai fait part à l'employeur de mon intention d'organiser une réunion contradictoire avec les représentants de ses salariés au nombre desquels figurait le dé-

légué syndical récemment désigné. D'emblée je me suis heurté à une réponse négative au motif déjà signalé du grave préjudice pour la survie de l'entreprise qui lui était occasionné par son personnel en grève. Mon interlocuteur m'est apparu comme un personnage irréductible que je devais m'employer à ménager lors de nos nécessaires et inévitables futures rencontres que je devais organiser dans le double but de faire cesser le conflit et de faire droit aux légitimes revendications des salariés en grève.

Malgré un planning particulièrement chargé, je repris contact avec le chef d'entreprise quelques jours après notre première rencontre. De leur côté, les grévistes assistés de deux permanents syndicaux FO de la Bourse du travail, me renouvelèrent leur demande visant à l'organisation d'une réunion avec leur patron. Je savais, indirectement, que les organes de la presse locale et nationale marquaient un intérêt particulier pour ce conflit.

En dépit des difficultés inhérentes au comportement du chef d'entreprise, celui-ci consentit, quelques jours plus tard, à l'organisation d'une réunion. C'est dans un climat à la limite du supportable que cette réunion contradictoire s'est tenue dans son bureau. Cette première réunion entre les parties, environ un mois après le début du conflit, s'est soldée par un échec total. En effet, campant sur ses positions et invectivant les membres de son personnel présents dans la salle, l'employeur s'est fait un devoir de rejeter en bloc les revendications de ses salariés. Il opposa notamment une fin de non-recevoir à la demande de règlement des heures supplémentaires. À défaut, ce jour-là, de pouvoir avancer, j'ai dû mettre un terme à la réunion, non sans avoir invité les parties en présence à tenter de se revoir pour renouer le fil du dialogue. J'étais cependant convaincu que mon invité avait toutes les apparences d'un vœu pieux.

De fait, dans les jours qui suivirent, alors que les grévistes se montraient de plus en plus pressants et déterminés, j'eus, à mon initiative, un entretien téléphonique avec le patron de l'entreprise qui, sans doute conseillé par son entourage d'assouplir sa position intransigeante, se déclara favorable à une nouvelle réunion avec les représentants des grévistes. Le patron ayant une fois de plus décliné ma demande de tenue de la réunion dans les locaux de la direction départementale du travail, celle-ci se tint quelques jours plus tard dans son bureau.

Alors que les données du problème étaient connues depuis le début du conflit collectif, alors que, comme je le supposais, les conseillers professionnels économiques et financiers l'invitaient à trouver les moyens propres à sortir d'une situation de conflit dont la poursuite obérait fortement les chances de survie de son entreprise, le chef

d'entreprise se refusa une fois de plus à s'engager sur la voie de la raison. Une fois de plus en effet, il affirmait péremptoirement d'une part ne rien devoir au titre des heures supplémentaires dont il niait l'existence même, d'autre part s'être acquitté de ses obligations au regard des textes régissant les délégués du personnel et le comité d'entreprise. En réalité, sa position sur ce dernier point traduisait sa volonté bien ancrée de se refuser à avoir un jour dans son entreprise des salariés élus, bénéficiant et usant avec lui d'un droit d'expression.

Le lieu de la réunion « de la dernière chance » étant inchangé, celle-ci s'est tenue un jour d'hiver, à partir de 18 heures, avec un nombre de participants supérieur à celui des précédentes rencontres. En effet l'employeur était assisté, en plus de son avocat, un tribun du barreau de Lyon, d'un représentant national de la Chambre professionnelle de l'industrie agro-alimentaire, de son commissaire aux comptes, de son expert-comptable et de son directeur des relations humaines. Les salariés, pour leur part, s'étaient assuré la présence à leurs côtés de deux permanents locaux de l'organisation syndicale à laquelle ils appartenaient.

Après un exposé liminaire que je fis, pour rappeler la genèse de l'affaire qui nous réunissait, et après avoir demandé aux participants d'observer les règles élémentaires de discipline lors des différentes interventions, je donnai la parole au délégué syndical s'exprimant au nom des salariés en grève.

Dans l'entreprise le niveau moyen des salaires du personnel ouvrier étant voisin du SMIC, le non-paiement des heures supplémentaires dont l'employeur contestait la véracité, conduisait à juste titre les salariés à considérer que de facto leur rémunération était inférieure au minimum légal. Il convenait donc d'établir le caractère effectif des heures supplémentaires pour en déduire les conséquences sur le plan salarial. Ce fût la première pierre d'achoppement car l'affirmation des salariés se heurtait à une violente dénégation du chef d'entreprise arguant de l'application pure et simple de l'horaire de travail affiché et conforme à la durée hebdomadaire légale de 39 heures.

Il revenait donc aux représentants des salariés de justifier leur demande sur ce point. Ils le firent en produisant des preuves matérielles enregistrées par la pointeuse et donc peu susceptibles d'être mises en doute. Successivement, moi-même, le commissaire aux comptes, l'expert-comptable et l'avocat de l'employeur demandâmes à ce dernier, non plus s'il continuait à nier l'effectivité des heures supplémentaires accomplies par ses salariés, mais la raison pour laquelle il en refusait le paiement.

À ce point de la discussion, estimant qu'il était nécessaire de permettre au chef d'entreprise et à ses conseils de se concerter, je décidai de suspendre la séance. J'avais en effet acquis la conviction que la question des heures supplémentaires constituait à la fois la cause principale du conflit et l'écueil majeur qu'il convenait de surmonter. Alors que le chef d'entreprise et ses assistants prenaient place dans une pièce attenante au bureau directorial, les représentants des salariés rejoignaient pendant environ une demi-heure les salariés de l'entreprise rassemblés en sit-in dans la cour de l'usine.

À la reprise de la séance, l'avocat de l'employeur prit la parole pour annoncer la reconnaissance par l'employeur de la réalité de l'accomplissement par ses salariés d'un certain nombre d'heures supplémentaires. Il restait donc d'une part à en faire l'inventaire, d'autre part à programmer les modalités de leur règlement. Avec le recul, je pense que le chef d'entreprise que je supposais être enclin à la mystification, n'a pas pu persister sur le point considéré à nier ce qui apparaissait désormais comme une élémentaire évidence.

En abordant le point suivant des revendications présentées par les salariés en grève, à savoir la demande légitime de l'organisation des élections en vue de la création du comité d'entreprise dont l'effectif, je le rappelle, était de 80 salariés, je me suis attiré une fois de plus les foudres de l'employeur, semblant implicitement me faire endosser une part de responsabilité dans ce domaine. Je crois utile de rappeler à ce sujet qu'avant le déclenchement du conflit j'étais en possession du certificat de carence établi conformément aux dispositions de l'article L 433.13 du code du travail. Nonobstant, en application de l'alinéa 4 de ce même article (demande présentée par une organisation syndicale) l'employeur était tenu d'engager la procédure de mise en place du comité d'entreprise.

Dans le but de détendre l'atmosphère mais aussi pour permettre aux participants d'avoir des apartés que je supposais constructifs, je décidai une nouvelle suspension de séance. Nous étions alors réunis depuis plus de six heures.

À la reprise des débats et après une discussion aussi âpre que vaine, l'engagement fut pris par le chef d'entreprise de faire droit à la revendication des grévistes dans le strict respect des dispositions de l'article L 433.13 du code du travail susvisé. La force de persuasion de l'avocat que l'employeur avait tenu à avoir à ses côtés durant toute la durée des discussions et sans doute aussi l'appel à la raison de « son client » formulé lors des suspensions de séance, ont certainement contribué à déboucher sur un résultat concret.

Il restait donc à acter les décisions intervenues sous la forme d'un relevé de conclusions que, par commodité, nous dénommerons « procès-verbal de fin de conflit ». Sous mon égide les parties convinrent de la rédaction d'un tel document contenant expressément:

- 1°- l'engagement du chef d'entreprise de régler les heures supplémentaires réellement effectuées selon des modalités prévoyant notamment l'étalement de leur règlement dans le temps.
- 2°- l'organisation sans délai des élections en vue de la création du comité d'entreprise.

Ce document, rédigé sur-le-champ, a été revêtu de la signature du chef d'entreprise et de celle du délégué syndical.

Peu après minuit, les grévistes, toujours présents dans la cour, saluèrent par des cris de joie l'issue positive des débats en même temps que la perspective de la reprise du travail le lendemain.

Bien entendu, j'ai tenu, durant les mois qui suivirent la fin du conflit, à contrôler la stricte application des décisions prises et ce, malgré la nouvelle affligeante du décès subit du chef d'entreprise le surlendemain de la reprise du travail.

Dans cette affaire, la détermination des salariés forts de leur bon droit s'est montrée entière et sans faille. Certes aussi, avec le sentiment de modestie qui convient en l'occurrence, fallait-il un investissement nécessaire et une disponibilité suffisante de la part des services de l'inspection du Travail que je représentais pour déboucher sur des résultats qui n'étaient somme toute que des justes réponses à de tout aussi justes demandes.

## ■ Lyon suite

Revenant à mon parcours, au sein des sections d'inspection du travail dont j'ai eu la charge pendant une dizaine d'années à Lyon je me suis attaché, en dépit par moments des difficultés inhérentes à la fonction, à faire régner un climat de convivialité et de sérénité entre les membres du personnel qui les composaient. Ce souci n'était cependant pas exempt de l'exigence d'une certaine rigueur dans la qualité du travail de chacun.

Dans le même ordre d'idées, concernant plus largement l'ensemble du personnel de la direction du travail, j'ai eu à cœur d'entretenir avec eux des relations cordiales qui m'autorisent aujourd'hui à rappeler tout simplement mon meilleur souvenir à leur endroit.

Lyon et le département du Rhône ont donc été pour moi pendant 26 ans le cadre de mon activité professionnelle et de ma vie personnelle au milieu des miens.

## ■ Versailles

Alors que j'étais âgé de 57 ans, j'ai accepté la proposition de promotion au grade de directeur-adjoint, celle-ci, s'accompagnant obligatoirement d'une mutation. J'ai rejoint Versailles et le département des Yvelines au mois de juillet 1987. René Lecomte était alors le directeur départemental. À Versailles où j'avais, outre un certain nombre d'autres charges, la responsabilité de la section centrale travail et des huit sections d'inspection dont deux détachées à Mantes-la-Jolie, j'ai passé trois ans avant de faire valoir mes droits à la retraite. Nous étions alors le 1<sup>er</sup> février 1990, date à laquelle j'ai entamé un autre parcours, celui de paisible retraité menant néanmoins une vie à la fois active et empreinte d'agrément.

# Yves Mazuy

Né le 15 septembre 1942

Licence en droit, DESS de droit public

Inspecteur à Mâcon et Annecy  
1970-1979

Directeur adjoint à Annecy 1979

Directeur départemental au Puy,  
à Bourg, Mâcon et Lyon 1979-1995

Directeur de l'INT 1995-2003

Retraite du ministère, 2003

Juge de proximité à Lyon,  
(affaires civiles et  
audiences correctionnelles) 2004-2011

Journaliste au Progrès de Lyon,  
janvier 2011

Ordre national du Mérite, 1986

## Je me souviens... ou l'histoire extraordinaire de deux conflits sociaux des années 80 à Y... dans l'Ain

### Je me souviens de mon arrivée dans l'Ain,

en 81, comme directeur départemental du travail, terre de ma famille, modestes agriculteurs en Bresse depuis des lustres. Je venais de quitter la France profonde et archaïque de Haute-Loire. J'allais vivre intensément dans l'Ain, deux conflits terribles et violents dans deux entreprises moyennes d'Y... : N...T... et V... J'ai découvert, vingt-deux ans après le roman de Roger Vaillant « 325 000F » qui racontait la vie et la main coupée sur une presse à injecter d'un ouvrier du plastique, que Y... n'était pas vraiment la France et que ni la loi ni l'esprit des lois n'avait pu franchir les hautes montagnes de sapins qui entourent la ville.

Les Trente glorieuses d'Y... étaient le résultat d'une alchimie très particulière basée sur une myriade de très petites entreprises, une capacité d'adaptation exceptionnelle, des productions les plus diversifiées allant du mobilier de jardin, des peignes, des arrosoirs, aux pièces industrielles, aux jouets, aux capots de voiture... Le plastique s'incrustait partout comme produit de substitution et il y avait toujours un créneau qui marchait... Les districts italiens à la française en somme. Les chefs d'entreprise, souvent anciens ouvriers eux-mêmes, venaient tous du tas, avaient installé leur première presse à injecter dans leur garage. Leur vision des relations sociales était archaïque, voire moyenâgeuse, faite de reconnaissance interpersonnelle du maître au serviteur, avec l'argent comme seule valeur reconnue. Le code du travail n'était pas encore arrivé à Y... et il était de tradition, comme du temps de Roger Vaillant, de doubler impunément les postes, la même journée, voire de les tripler, pour les plus courageux ou les plus inconscients ! Une zone franche de droits en somme.

La main-d'œuvre était essentiellement composée d'immigrés qui représentaient jusqu'à 90 %

des salariés dans certaines usines. Leur obsession : le niveau de la paye, surtout lorsqu'elle était versée en espèces et la préservation des deux mois de congés d'été pour le retour au bled, avec ou sans l'accord du patron. La flexibilité maximale était déjà un état de fait depuis



Yves Mazuy (1968)

de nombreuses années. Elle était la résultante d'une organisation pragmatique de la chaîne de sous-traitance, de la multiplication des contrats précaires, une forme de CPE à vie dont tout le monde s'accommodait bien, tellement le manque de main-d'œuvre était criant. Les panneaux « *ici on embauche* », fleurissaient aux portes des usines comme dans les années cinquante, La Belle Époque. Dans ce contexte, l'inspection du travail n'était pas la bienvenue ; elle était moralement désabusée et physiquement absente, avec la bénédiction implicite de tous.

Et puis la modernisation est arrivée, avec les machines à commande numérique. Les immigrants se sont retrouvés relégués dans les ateliers de fabrication en équipes. La maîtrise était uniquement française, le personnel des expéditions composé uniquement de femmes portugaises. Tous les cadres étaient français, y compris le personnel de bureau dont la famille du patron occupait une grande place. À N... T... il y avait même un vestiaire pour les étrangers, un pour les Portugaises et un pour les Français, en fait pour les cadres et les petits chefs. Les délégués avaient même officiellement demandé des vestiaires séparés entre algériens, marocains et turcs. Le patron a refusé ...pour des raisons de place.



## ■ Je me souviens qu'aux établissements N... T...,

en 1981, après le constat d'un vol dans l'entreprise, seul le vestiaire des immigrés avait été fouillé et les armoires des récalcitrants ouvertes au pied de biche. Le conflit avait démarré spontanément et sans crier gare. La grève a été aussitôt déclenchée par les immigrés inorganisés pour « atteinte à leur dignité ». Ils ont immédiatement coupé le courant des ateliers, abaissé les disjoncteurs des presses à injecter, ce qui est très dangereux pour les moules. En riposte, l'employeur a, sur le champ, mobilisé toute la hiérarchie et même les employées pour remplacer les grévistes à leur poste. La CGT n'était pas représentée dans l'entreprise. Le comité d'entreprise, élu au second tour, était ouvertement à la solde du patron.

À ma demande, les négociations s'engagent, même si on ne connaît pas le sens de ce mot, à Y... Je prends rapidement le relais de l'inspecteur qui a vite compris qu'il y avait trop de coups à prendre. Le premier jour, j'ai toute la peine du monde à refuser la présence de la police aux discussions, demandée par les deux parties. En effet, à Y... il est de pratique courante, comme au Far West, qu'elle intervienne dans les conflits sociaux car, ici, de nombreux conflits dégénèrent rapidement en coups de bâton et finissent donc au poste. Le deuxième jour, j'ai dû recevoir longuement des délégations vociférantes de non-grévistes, tous blancs de peau, qui avaient envahi la salle des négociations. J'ai dû engager avec eux des discussions plus dures qu'avec l'employeur lui-même qui regardait tout cela avec ironie et continuait à les payer ! Ils exigeaient « des têtes », la « liquidation des rouges », le « renvoi à la mer » des grévistes, des « fomenteurs de grève ». L'un d'eux m'a même hurlé devant deux cents personnes : « Vous aurez du sang sur les mains, si vous n'empêchez pas l'employeur de faire des concessions » ? ... Le monde à l'envers. Pendant la discussion, les immigrés s'emparent des longues barres de bois, qui servaient à bâcher les camions, pour empêcher la maîtrise de sortir la marchandise et brisent tous les pare-brises des chauffeurs les plus téméraires. Dans les ateliers, les cadres sortent les chaînes de vélo... Dans ce contexte, les injures racistes, les coups de poing, les pneus crevés et les gifles sont considérés comme des dégâts collatéraux sans importance. Pour corser l'affaire, l'employeur demande alors la peau d'un leader naturel qui avait été fort opportunément désigné comme délégué syndical CGT pendant le conflit.

Les discussions s'enlisent et se déroulent sous la pression des deux clans. Pendant les interminables suspensions de séance, l'employeur, peu regardant sur le secret médical me montre

un certificat de son sexologue parisien, qui atteste « qu'il ne peut plus » et de son psychiatre « qu'il n'en peut plus ». Il prend des pilules blanches pour le cœur, car il est aussi cardiaque. Un délégué mouliste, se disant ancien infirmier de profession en Turquie, propose en pleine négociation de lui faire une piqûre. Après m'avoir consulté, il refuse : « On veut me suicider », me dit-il. À la différence de Mithridate, il n'était pas encore immunisé contre le poison. Imaginez ma responsabilité si tout cela avait tourné au drame. Il me montre aussi les photos de son usine en feu, il y a quelques années, en insinuant que « c'était un concurrent du coin qui avait fait le coup », accusation grave ou phantasme ?

L'enquête de licenciement du délégué candidat commence une semaine plus tard dans un climat de tension extrême... L'inspecteur refuse le licenciement. Il est dans son rôle. Trois semaines plus tard, fatigué et un peu démoralisé, je passe le relais à un conciliateur, M. Didier Shuller, ancien directeur régional à Lyon... Après une première immersion dans le village gaulois, il se dit effaré par le climat qui y règne et qu'il est impossible que le délégué revienne dans l'entreprise ; car « il va se faire tuer » (sic). Dans mon rapport, lors de ma propre contre-enquête, à la demande du ministre, j'en arrive aux mêmes conclusions avec le délégué lui-même qui déclare, écœuré, vouloir baisser les bras et partir « à l'insu de son plein gré ». Un mois plus tard, le ministre autorise le licenciement avec une utilisation circonstanciée et novatrice du concept d'intérêt général, l'art consommé de la langue de bois administrative... Du grand art !

Puis le calme est revenu peu à peu... Le délégué quitte le pays et rentre au bled avec un chèque. Le patron vend son entreprise... Elle change de nom... Le patron veut m'inviter au célèbre restaurant de la mère Blanc à Vonnas... Comme le héros du roman de Roger Vaillant, les ouvriers peuvent continuer à se faire couper les mains dans le fracas de la fermeture des portes des presses à injecter et le silence assourdissant de l'indifférence sociale. L'ordre à Y... règne à nouveau.

## ■ Je me souviens

qu'un nouveau conflit était survenu aux établissements V ..., en mai 1982, dans l'effervescence du changement de gouvernement. L'entreprise V... était aussi un fabricant de pièces en plastiques, self-made man, patron à l'ancienne et dont les idées sociales dataient non pas d'avant mai 82, mais d'avant juillet 89. Chaque nuit, vers deux heures du matin, il parcourait fébrilement les ateliers, serrait les mains, tirait les oreilles, contrôlait les machines, touchait les moules. Le feu sera mis aux poudres avec la désignation par la CGT, qui croyait sentir un vent nouveau de

liberté, de M. A... comme délégué syndical, personnage un peu falot, pas programmé pour être un héros et surtout le seul français égaré dans la masse des immigrés des ateliers. Dépassé par les événements, il sera rapidement retiré des négociations par la CGT elle-même qui a vite compris qu'il n'était pas présentable et devait rester à l'état de mythe ou de pur symbole... Pendant des semaines, on ne parlera que de lui et pour lui, sans le voir, une version de l'affaire Dreyfus, à Y..., héros absent en moins glorieux.

À la réception de sa nomination, A... se précipite, fier comme Artaban, dans le bureau du patron et lui déclare tout à trac : *« j'ai été nommé délégué syndical pour t'emmerder. Maintenant que je suis protégé, je t'emmerderai jusqu'au bout. »* Le sang du patron ne fait qu'un tour, il saisit physiquement le délégué par le col de la veste, lui fait traverser tous les ateliers dans cet équipage et le jette dehors manu militari. Une fois jeté à la porte, il sort sa grenouille - le porte-monnaie en langage d'Y... - et lui jette à la figure quelques billets de 500 F, en guise de prime de licenciement et de reçu pour solde de tout compte. C'est ainsi que commence, un vendredi soir ordinaire et à une heure tardive, un conflit qui allait durer plus d'un mois

Aussitôt l'usine s'embrace, les disjoncteurs sont coupés. Le plastique se solidifie dans les moules. Les boulons volent et les deux clans, grévistes immigrés contre français non-grévistes s'affrontent physiquement. Dans la nuit, les grévistes soudent toutes les portes avec des chalumeaux et transforment l'usine en fort Chabrol. Pendant ce temps, le patronat avec le Syndicat S..., aujourd'hui disparu, et qui voit dans cette affaire l'arrivée en mai 82 des prémices de la révolution d'octobre, mobilise tous les petits patrons du triangle des Bermudes de la résistance locale à la « montée bolchevique », triangle comprenant les patrons mouleurs de Y..., les tourneurs de la vallée de L... et les tailleurs de pipe de St D.... Trois cents patrons manifestent au petit matin, devant les portes de l'usine, armés de gourdins, de manches de pioches, les poches pleines de boulons et de cardans. À la manière du Front National, une camionnette déverse les chants guerriers de Nabucco comme pour galvaniser les troupes avant l'attaque. À l'intérieur, les immigrés prennent peur.

À l'aube, le préfet, commissaire du gouvernement, téléphone chez moi avec pour consigne ferme « d'aller régler cela de suite, avec son secrétaire général ». En guise de soutien, il nous prête sa voiture en nous précisant qu'il y a seulement sept policiers disponibles au commissariat de Y.... Avec le secrétaire général, on se partage les rôles, suivant un critère de classe : à moi la CGT, à lui le syndicat S.... On dé-soude la grande porte pour me faire rentrer dans

l'usine. Lui, squatte un bistrot frontiste où il est aussitôt qualifié de « commissaire du peuple ». Après deux heures de palabres pénibles, sous les huées, les cris, les hurlements des mégaphones, nous tombons d'accord sur le plan suivant : A... peut sortir « libre » de l'usine. Mais des négociations s'engagent dès le lendemain dans les locaux de la préfecture. À onze heures, on dé-soude la porte qui avait été ressoudée après mon passage. Comme convenu, A... sort au volant de sa Peugeot 105 rouge, la peur au ventre avec ma promesse que « rien de grave ne lui arrivera ! ». Les sept policiers dégagent la porte avec des grenades lacrymogènes. Les patrons s'écartent à peine mais le reconnaissant au volant de sa voiture, la saccagent à coup de barres de fer, crèvent ses pneus, brisent toutes les vitres... Elle sera totalement inutilisable, les policiers ayant dû faire une véritable opération de désincarcération pour le sortir de là ! Il est commotionné, choqué mais bien vivant. C'est un miracle. Ma promesse a été tenue ou presque. Les insultes pleuvent, dont la vulgarité dépasse l'entendement et que j'entendrai de nouveau pendant des semaines même dans les murs de la préfecture de l'Ain. Le secrétaire général qui y est moins habitué que moi, est effrayé et scandalisé.

La CGT organise alors tous les deux jours des manifestations dans les rues de Y... pour « la défense des libertés syndicales ». Alors commencent trois semaines de négociations sous ma présidence, puis parfois sous celle du préfet. Quelques exemples du florilège des propos tenus devant des dizaines de personnes et parfois en présence du préfet lui-même : V... s'adressant à la commission : *« A... est une bête fauve, une taupe qui empêche le travail. une hyène puante... »*. *« Plus qu'un primaire, c'est un primate qui travaille comme moi quand j'étais prisonnier en Allemagne.. »* *« Il faut lui couper la tête. Il se prend pour le chef de la garde turque »* V... s'adressant au secrétaire de la CGT : *« Vous êtes entouré de zèbres comme la merde entoure le bâton »*. *« Vous avez lâché les fauves qui cherchent la bagarre »*. *« Les immigrés sont mieux payés que les Français avec des bungalows en plus »*. *« Je me sens ici le seul français mais je suis cerné par la garde turque »*. Nous en avions tant entendu pendant des semaines que notre capacité de réaction s'était émoussée et n'avions même plus la force de nous scandaliser publiquement !

Le dernier jour, j'ai présidé seul et pour la troisième fois la commission de conciliation. Je les ai tous volontairement affamés puis épuisés par une négociation non-stop à partir de 14 heures pour aboutir à un accord de principe à minuit. Comme nous avons mis encore plus de quatre heures à nous mettre d'accord et rédiger les dix lignes de l'accord, ce n'est qu'à 4 heures du ma-

tin qu'une fumée blanche est sortie de la cheminée de la préfecture.

Un accord est effectivement intervenu par épuisement des parties, sauf moi, qui n'avait pas le choix, sur les bases suivantes peu glorieuses : A... n'est pas licencié. Il part immédiatement en congé de formation pour deux ans. Il récupère sa veste lundi matin dans le calme et rentre chez lui.

En sortant de la salle, je constate qu'on avait volé ma voiture dans le parking, pendant la nuit. Ma secrétaire qui voulait, pour la première fois, assister à une négociation collective me ramène chez moi. Je vois au loin l'aube poindre sur le Revermont. Le soleil va se lever. Je me souviens que j'étais fatigué mais content.

En fait, A... récupérera sa veste le lundi matin sous les applaudissements de ses collègues, un peu comme un taulard qui quitte la prison sous les vivats et le tintamarre de casseroles sur les barreaux. Il partira en formation pour un stage au GRETA, rémunéré pendant deux ans par l'État comme électromécanicien. Il ne sera pas licencié mais démissionnera de l'entreprise six mois plus tard, sans prévenir la CGT.

Comme ce n'est pas une fable mais une histoire vraie, et que je ne suis ni Zola, ni Ken Loach, je n'en tirerai pas de morale et laisserai à chacun le soin d'en tirer une. Un an plus tard, Philippe Seguin, ministre du Travail, me remettra personnellement l'ordre national du mérite à Bourg-en-Bresse. Si lui ne savait pas trop pourquoi il me le remettait, moi au moins, je savais pourquoi je l'avais mérité... **je me souviens l'avoir mérité. Oui, je me souviens.**



Yves Mazuy (1995)

Ce recueil de témoignages a été conçu par le groupe de travail Rhône-Alpes  
du Comité d'histoire

## **DIRECCTE Rhône-Alpes**

Secrétaire du groupe de travail : Bruno Guerard - bru.guer@orange.fr

Conception graphique : Helphi'Com

Crédit photo : DIRECCTE

Dépot légal à la parution

ISBN : 978-2-11-097971-1

Novembre 2011



*Bâtiment des anciens Services de main-d'œuvre jusqu'en 1967, quai Victor Augagneur.*

## **DIRECCTE** Rhône-Alpes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

1 boulevard Vivier Merle - 69443 LYON cedex 03

Tél. 04 72 68 29 00 Fax : 04 72 68 29 29

[www.rhone-alpes.directe.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.directe.gouv.fr)



**Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

8 avenue de Ségur - 75350 PARIS 07 SP

**Association pour l'étude et l'histoire de l'inspection du travail (A.E.H.I.T.)**

**Groupe de travail Rhône-Alpes**

ISBN 978-2-11-097971-1